

N° du Manuel Santé Sécurité Environnement: N°1 Formations CQP C et TC, MAC et Examens dans les locaux de POSITIV'FORMATION

| ENTREPRISE D'ACCUEIL | |
|---|--|
| Raison sociale : SAS POSITIV' FORMATION | |
| Adresse : SAS Positiv' Formation – Siège social : Z.A. de l'Hermitière – 9 rue de l'Épine – 35230 ORGERES Coordonnées GPS 47°57'30.1"N 1°40'54.9"W | |
| N° Téléphone : 02 99 42 57 46 | |
| E-mail : contact@positivformation.com | |
| Représentant de l'employeur : HACHEZ Cédric, PERREUL Romain | |

Nature des opérations : Formations et Examens CQP Cordistes et CQP Techniciens Cordistes ainsi que les Maintiens et Actualisations des Compétences CQP Cordistes et Techniciens Cordistes.

| | |
|---|---|
| Date de début : | Date de fin : |
| Effectif prévu sur le chantier : 8 stagiaires pour les CQP Cordistes | Horaires de travail : 8h30/17h30 |
| Durée probable : de 3 à 23 jours | Nombre d'heures : de 21h à 161h |

Secteur d'intervention : Salle de formation CQP et plateau technique Bat A et vestiaires, aire de repos, repas Bat B

L'inspection commune préalable a eu lieu le : votre entrée en stage

| ACCES AUX LIEUX D'INTERVENTION | |
|---|--------------|
| Véhicules : stationnement des véhicules sur le parking réservé aux stagiaires et visiteurs 1 véhicule 7 places pour vos déplacements en site extérieur | Itinéraire : |
| Piétons : Accès par les zones piétonnes et l'accueil | Itinéraire : |

ORGANISATION DES SECOURS EN CAS D'ACCIDENT (Article R. 4512-8)

| | |
|--|--------------------------------|
| N° de téléphone intérieur à appeler en cas d'accident : SO | N° de téléphone extérieur : 18 |
|--|--------------------------------|

Conduite à tenir en cas d'accident d'un stagiaire ou du Formateur

- Donnez l'alarme en appelant les secours.
- Protégez la victime.
- Écartez les curieux.
- Ne donnez ni aliments ni boissons.
- Ne déplacez pas la victime, sauf s'il y a un risque de nouvel accident.
- Couvrir chaudement la victime en utilisant couverture ou vêtement.
- Parlez à la victime, et tenez-lui la main.
- Attendez les secours

Nom du (des) SST : Affiché sur toutes les portes des salles de formation, ainsi que dans le SAS de sécurité de l'atelier

Conduite à tenir en cas d'incendie

- Donnez l'alarme et prévenir le responsable
- Faire évacuer les lieux
- Prévenir les pompiers
- Regroupez-vous au point de rassemblement extérieur (à droite du portail BAT A)

Nom du responsable incendie : PERREUL/TRUEL/MICAULT

| | | |
|------------------------------------|------------------------|----------------------------|
| N° des pompiers : 18 ou 112 | N° du SAMU : 15 | N° Gendarmerie : 17 |
|------------------------------------|------------------------|----------------------------|

EMPLACEMENT DU DSA : Bureau de l'accueil à l'entrée du bâtiment

EMPLACEMENT PHARMACIE : Une dans le local convivialité, et une dans le SAS de sécurité de l'atelier

INSTALLATIONS SANITAIRES ET LOCAUX DE RESTAURATIONS (Art R. 4513-8)

| | Situation | Conditions d'utilisation |
|---------------|--|--------------------------|
| Vestiaires | - Homme : vestiaires et sanitaires homme BAT B - Femme : vestiaires et sanitaires femme BAT B | Quotidien |
| Sanitaires | - 2 blocs (femme, homme) au RDC et 1 bloc à l'étage BAT A - 3 blocs (femme, homme) BAT B | Quotidien |
| Réfectoire | - Salle de restauration BAT B | De 12h à 14h |
| Douches | - Bloc sanitaire étage BAT A - Vestiaires BAT B | Si besoin |
| Espace fumeur | - Sous l'abri type Pergola à l'entrée principale du bâtiment | Quotidien |

Les locaux doivent rester propres, une entreprise de nettoyage est chargée de l'entretien des locaux des bâtiments A et B. En cas de besoin de nettoyage merci d'en aviser votre responsable de formation.

Merci de ne pas toucher aux chauffages qui sont préréglés, de nettoyer les tables et la cuisine, de fermer les fenêtres et la porte du réfectoire lorsque vous avez fini votre repas.

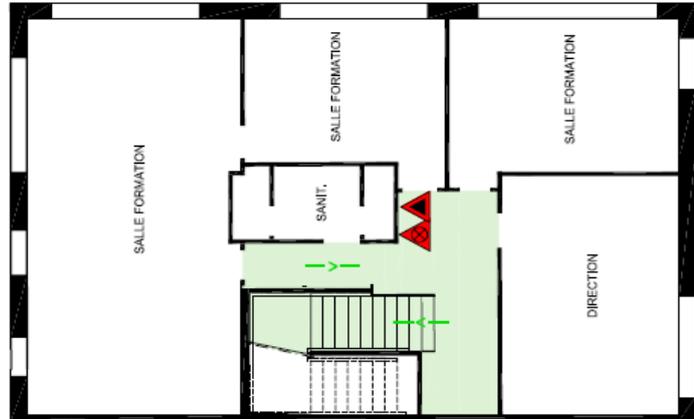
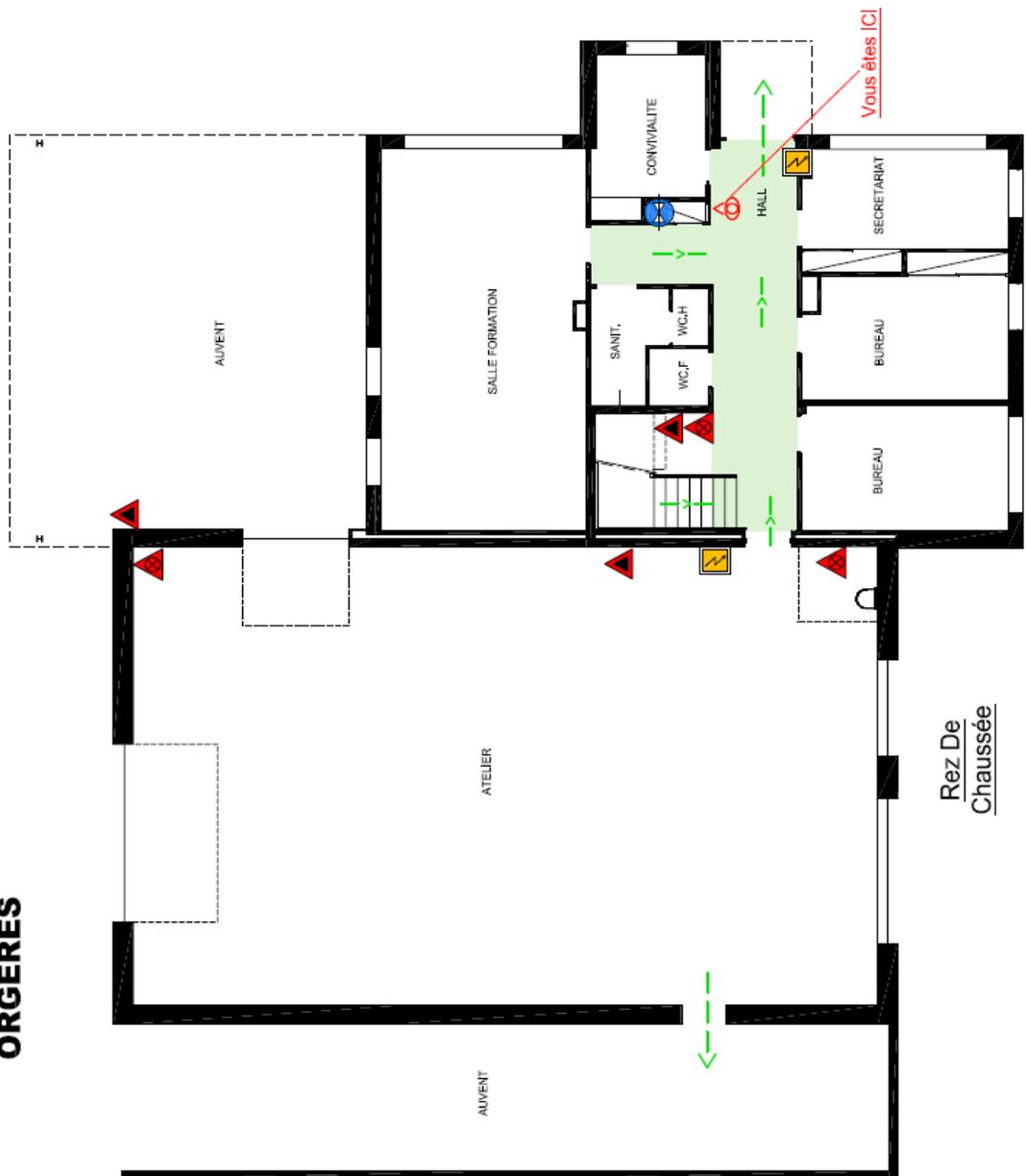
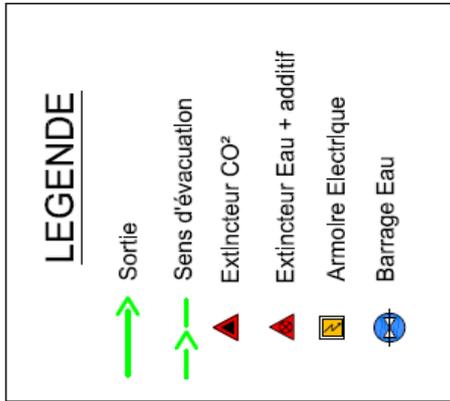
MESURES A PRENDRE SUR LE TERRAIN

Informations à porter à la connaissance des Stagiaires du centre de formation

| N° | Objet | | |
|----|---|--|--|
| 1 | Lieux de travail ▶ délimitation des zones d'interventions (moyens) ▶ voies d'accès | Plateau technique, les salles de formation Par les bureaux et l'accueil principal | Affichage plan et voie d'accès Laissez les voies d'accès libres et sécurisées |
| 2 | Zones à risques simultanés ▶ matérialisation des zones ▶ moyens à mettre en place | Un balisage doit être mise en place lors des phases de co-activité, un découpage du plateau technique (sectorisation) est réalisé avec des moyen adaptés, en gardant un cheminement libre pour l'évacuation des locaux et l'accès des secours. Les formateurs sont responsables de leur session et mettront tout en œuvre pour ne pas générer de risques notamment lors des phases de déplacements de charges et d'évolution en surplomb. Balisage de séparation de zone, création de zones d'exclusion et de cheminement libre pour l'évacuation des locaux et l'accès des secours. | Mise en place des EPC adaptés, (barrières rubalises, chaînes, grilles Héras, cônes...) Mise en place des EPI adaptés, à minima au sol pour les visiteurs et stagiaires le port du casque et des chaussures de sécurité sont obligatoire sur le plateau technique |
| 3 | Zones de stockage ▶ désignation des emplacements ▶ itinéraires d'accès ▶ balisage | SO | SO |

PLAN D'INTERVENTION

POSITIV' FORMATION
 9, rue de l'Épine
 Z.A de l' hermitière
 ORGERES



octobre 10

Etage

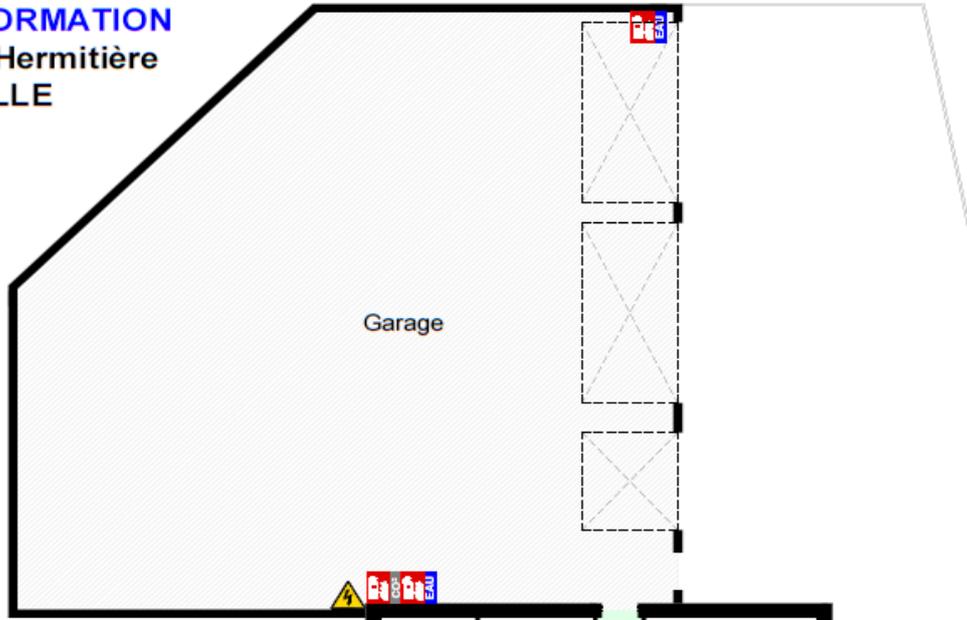
Rez De
Chaussée

PLAN D'INTERVENTION

POSITIV' FORMATION
Z.A. de l'Hermitière
LAILLE

LEGENDE

- Issue d'évacuation d'un niveau
- Cheminement d'évacuation
- Itinéraire d'évacuation
- Extincteur eau + add.
- Extincteur Co²
- Armoire Electrique
- Barrage eau général



INCENDIE

Odeur ou fumée suspecte :
Gardez votre calme et déclenchez l'alarme.

Téléphonez au **18 ou 112** ou

Indiquez le lieu du sinistre en précisant le niveau et l'importance du feu.

Attaquez le feu à la base au moyen d'extincteurs sans prendre de risque.

Dans la chaleur et la fumée baissez-vous, l'air frais est près du sol. Mettez un mouchoir ou un linge humide devant la bouche et le nez.

EVACUATION

A l'audition du signal sonore d'évacuation ou sur ordre d'un responsable.

Suivez les indications du chargé d'évacuation.

Dirigez-vous vers les sorties les plus proches jusqu'au point de rassemblement

N'utilisez pas les ascenseurs et les monte-charges. Ne jamais revenir en arrière sans y avoir été autorisé par les sapeurs pompiers.

POINT DE RASSEMBLEMENT

Portaille BAT A

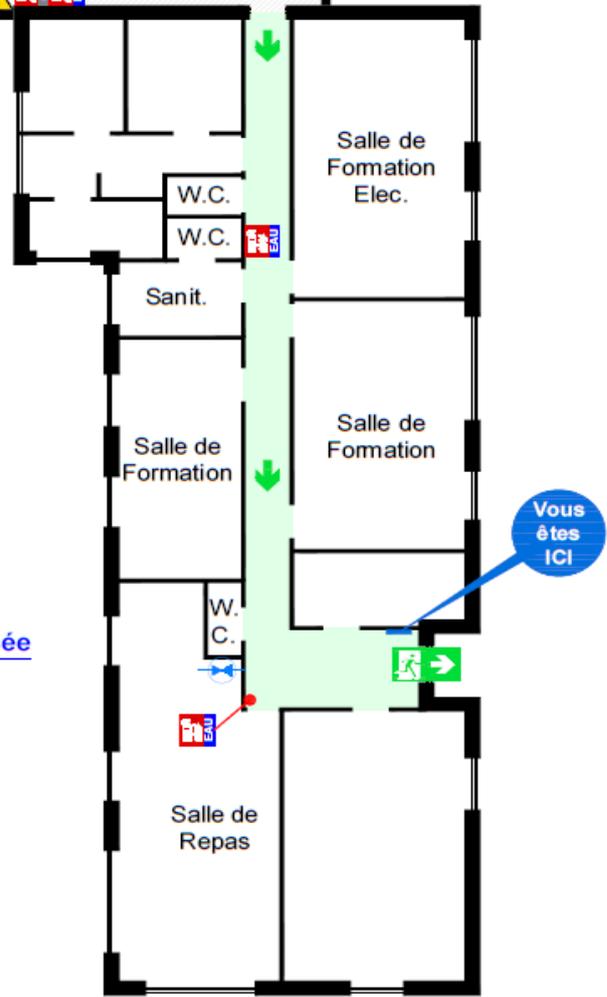
EN CAS D'ACCIDENT

SAMU **15**

décembre 19

N°: 18-12-0025-CLT

Rez-de-chaussée



Notice SSE

La Notice SSE est un document à disposition des formateurs, des stagiaires, de France Travaux sur Cordes et des autorités compétentes. L'objectif est de formaliser une analyse globale du site en précisant les règles d'hygiène et de sécurité par l'identification des risques spécifiques, des ancrages, etc. Rédigé par l'OF pour chacun de ses Plateaux techniques, ce document est affiché sur les sites clos privatisés et à disposition sur les sites extérieurs. Il est également présenté aux stagiaires sur site dans un but pédagogique.

Il se décline suivant les éléments listés ci-dessous :

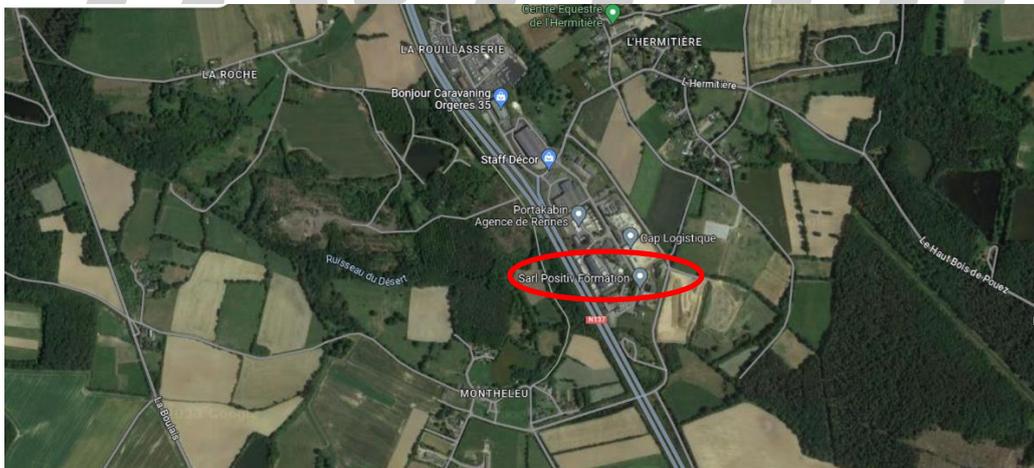
- Plan général d'accès avec l'adresse complète (à défaut le nom de la commune) et les coordonnées GPS
- Plan du site avec l'identification et la localisation des :
 - zone(s) de stationnement des véhicules et plan de circulation piétonne
 - aires de repos, repas, toilettes, vestiaires et autres points d'eau
 - point(s) de rassemblement
 - accès des véhicules de secours à laisser libre et ouvert (barrière, gestion des stationnements, etc.)
 - aire(s) de stationnement des véhicules de secours ou de la DZ hélico
 - zone(s) utilisée(s) pour la formation et leur accès en hauteur
 - hauteurs des zones d'évolution
 - zone(s) de danger objectif
 - zone(s) interdite(s) d'accès
 - accès en hauteur aux zones d'évolution et autres amarrages de têtes avec le cas échéant les parties à équiper ou pré-équiper pour la sécurité des circulations en hauteur (main-courante, corde de sécurité, etc.)
 - calepinage des ancrages de tête (goujons, scellement, arbres utilisables en tête de falaise, etc.)
- Catalogue des ancrages types et supports d'amarrages utilisés pour la formation avec leurs notes de calcul
Nota : pour les arbres, spécifiez le diamètre en fonction de l'essence, la distance du bord de falaise, les points à vérifier visuellement (enracinement, vitalité, exposition aux vents violents, etc.)
- Les consignes relatives à l'évacuation du site, au plan de secours et aux mesures à prendre en cas d'accident du formateur
- Les séances pédagogiques qu'il est possible de dispenser sur le site et les consignes particulières le cas échéant (par exemple la présence de 2 formateurs pour certaines séances)
- Le nombre de stagiaires par formateur et sur cordes en même temps en fonction des séances pédagogiques dispensées et des contraintes de la zone d'évolution
- Les longueurs de cordes à utiliser et le matériel spécifique éventuel à prévoir
- Mesures d'hygiène spécifiques, notamment pour les sites extérieurs quand il n'y a pas de vestiaire, eau courante, de toilettes, etc.
- Mesures de prévention du risque d'incendie et d'évacuation, même pour les sites extérieurs
- Mesures de co-activité et de gestion des tiers (grimpeurs, cordistes, autre groupe, piétons, etc.)
- Mesures de gestion des déchets et de respect de l'environnement

– Plan général d'accès adresse complète et coordonnées GPS.



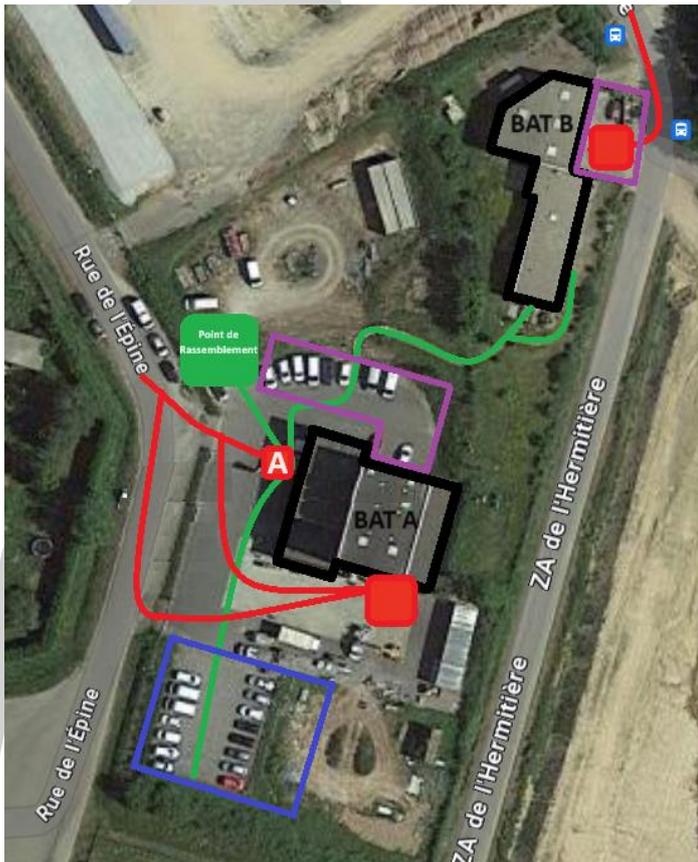
SAS Positiv' Formation – Siège social : Z.A. de l'Hermitière – 9 rue de l'Épine – 35230 ORGERES
Tel : 02 99 42 57 46 – Site internet : www.positivformation.fr – e-mail : contact@positivformation.com

Coordonnées GPS 47°57'30.1"N 1°40'54.9"W



- Plan du site avec identification et localisation

- Bâtiment A **accueil général de l'organisme de formation et plateaux techniques** accès par la rue de l'Épine
- Bâtiment B **vestiaires, aire de repos, repas** accès par la rue de la Grée Du Menay

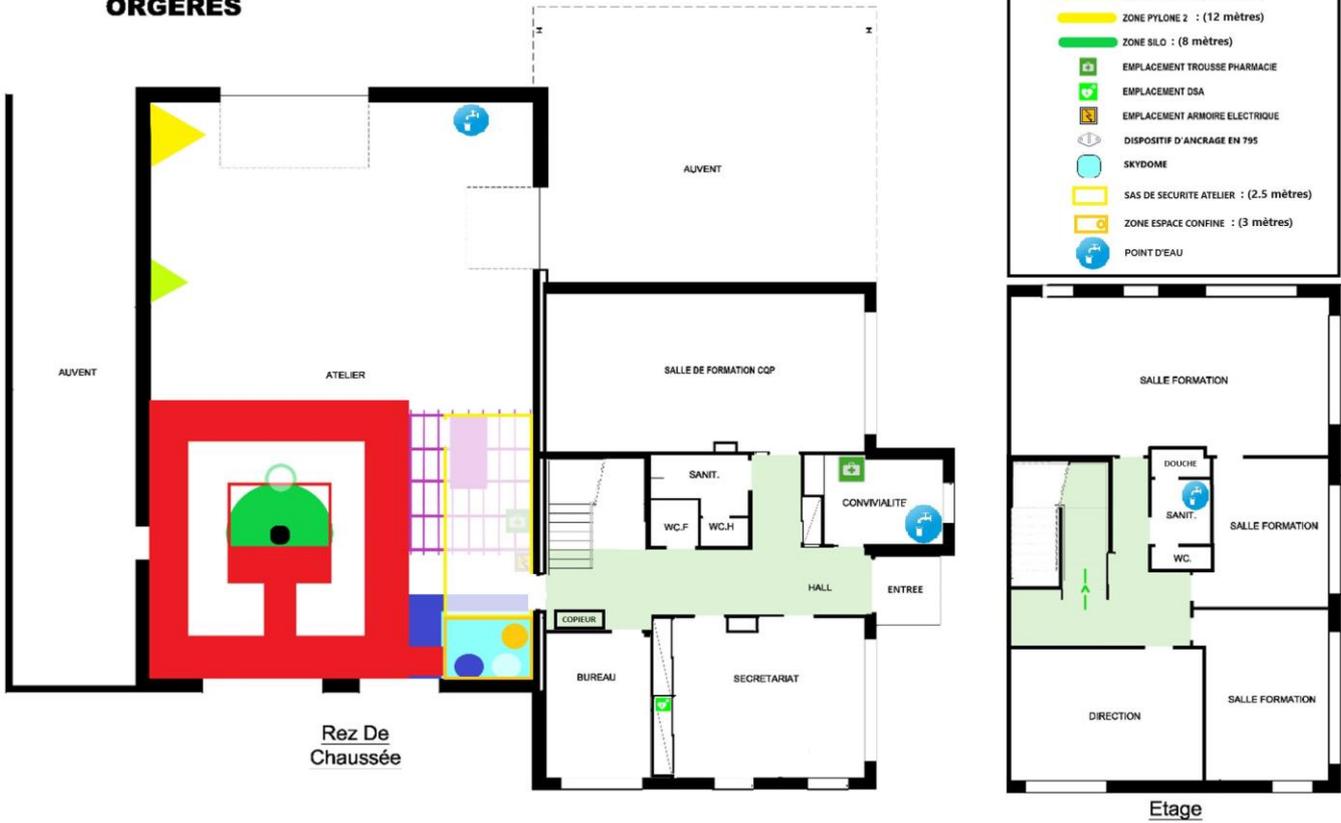


LEGENDE

-  Accueil général organisme de formation et secours
-  Point de rassemblement
-  Circulation piétonne
-  Aire(s) de stationnement des véhicules de secours
-  Accès des véhicules de secours libre et ouvert
-  Zone(s) de stationnement des VL Positiv' Formation
-  Zone de stationnement des VL stagiaires et visiteurs

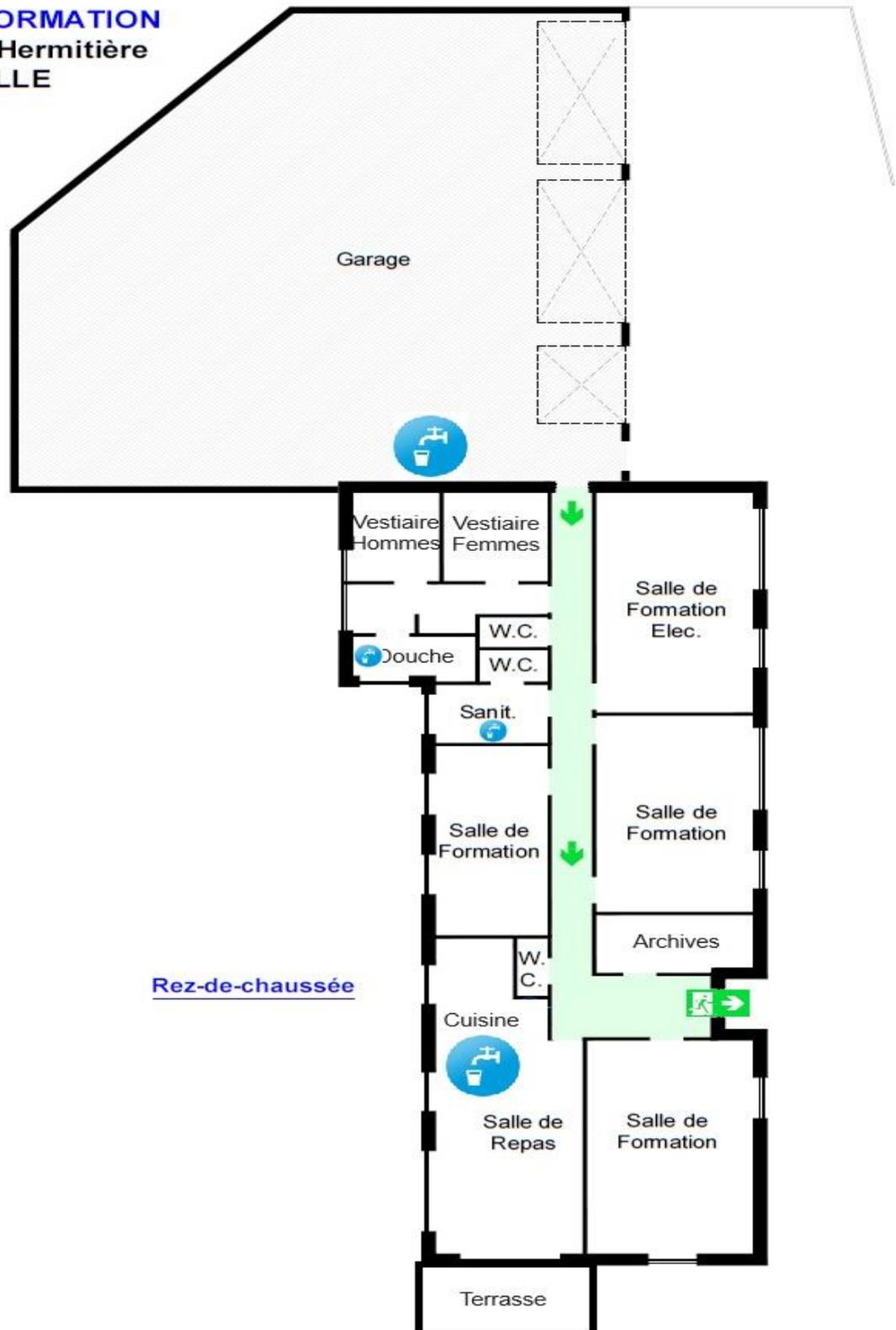
➤ Bâtiment A accueil général de l'organisme de formation et plateaux techniques accès par la rue de l'Épine.

POSITIV' FORMATION
9, rue de l'Épine
Z.A de l' hermitière
ORGERES



- Bâtiment B vestiaires, aire de repos, repas accès par la rue de la Grée Du Menay.

POSITIV' FORMATION
Z.A. de l'Hermitière
LAILLE



Rez-de-chaussée

Définitions :

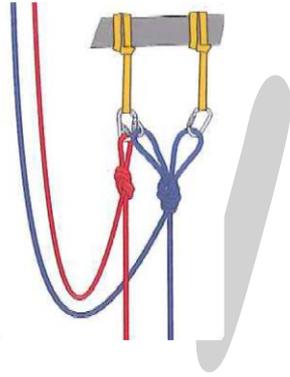
dispositif d'amarrage:

Un dispositif d'amarrage est un ensemble qui se compose d'un support d'amarrage, d'un dispositif d'ancrage et d'un système de connexion.

Il permet de relier une corde nouée à un support d'amarrage.

Le dispositif d'amarrage peut ainsi être considéré comme une « chaîne » à 3 maillons

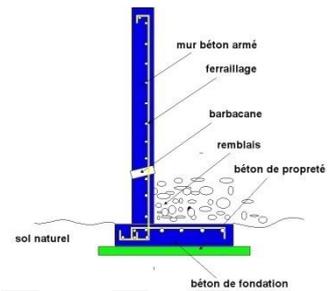
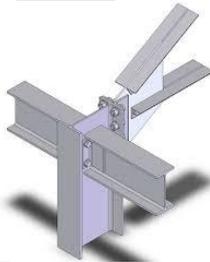
Comme toute « chaîne », le dispositif d'amarrage aura la résistance de son élément le plus faible.



Le support d'amarrage:

C'est un élément qui peut être structurel ou transportable; c'est sur celui-ci que l'on vient fixer un dispositif d'ancrage.

Exemple de supports d'amarrages : arbre, mur en béton, rocher, structure métallique, charpente en bois, édicule...

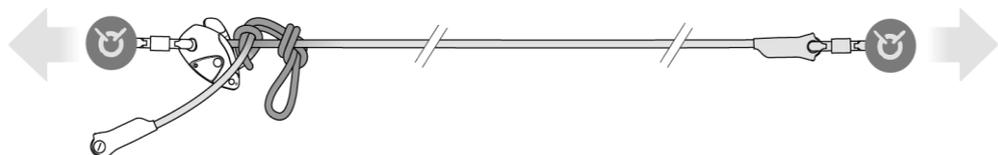
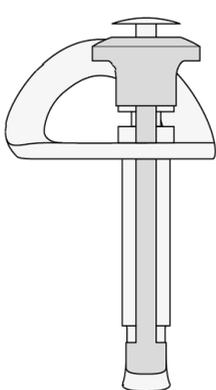


Le dispositif d'ancrage:

Ensemble d'éléments qui comprend un ou plusieurs points d'ancrage ou points d'ancrage mobiles pouvant inclure un élément de fixation, qui est destiné à être utilisé comme une partie d'un système de protection individuelle contre les chutes, qui est destiné à pouvoir être retiré de la structure et à faire partie du système d'ancrage.

Le dispositif d'ancrage doit être de préférence situé au-dessus de la position de l'utilisateur et doit répondre aux exigences de la norme **EN 795 2016**.

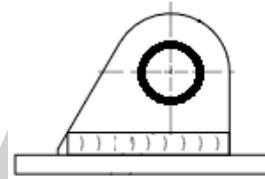
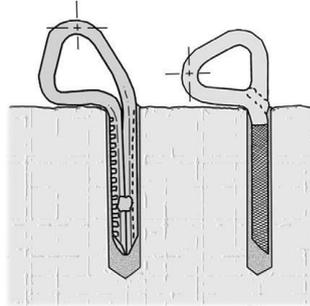
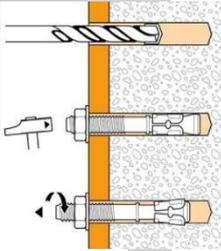
La présente norme européenne est destinée à être utilisée comme une norme complémentaire des normes européennes existantes couvrant d'autres composants utilisés dans **les systèmes de protection individuelle contre les chutes**.



L'ancre structurelle:

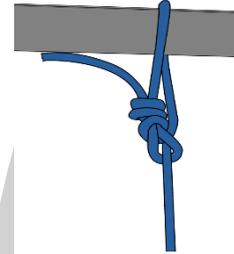
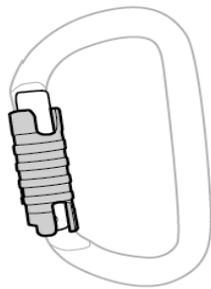
Élément(s) destiné(s) à être utilisé(s) conjointement à un système de protection individuelle contre les chutes et à être incorporé(s) à demeure dans une structure.

- L'ancre structurelle ne fait pas partie du dispositif d'ancrage.
- Lorsqu'un élément est rattaché à la structure par soudage ou scellement chimique par résine, il s'agit d'un exemple d'ancre structurelle.



La connexion:

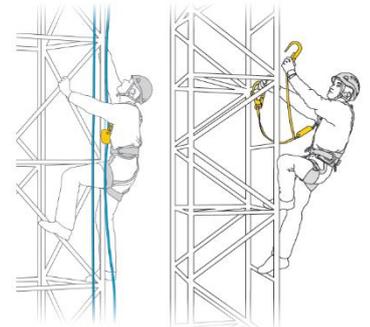
C'est un ou des éléments, qui permettent de connecter les cordes à un point d'ancrage. Le plus couramment, la connexion est réalisée par un nœud gansé et un connecteur ou par un nœud de corde directement autour du support **si celui-ci n'est pas abrasif et qu'il est irréprochable.**



Dispositif d'ancrage pour système d'arrêt des chutes :

La **Norme 795 modifiée en 2016**, précise les exigences de performances et les méthodes d'essai associées pour les dispositifs d'ancrage à **un seul utilisateur** qui sont destinés à pouvoir être retirés de la structure, avec comme préambule :

« un dispositif d'ancrage fiable est un composant essentiel de tout **système de protection individuelle contre les chutes** »



Dispositif d'ancrage pour système d'accès et de positionnement aux moyens de cordes :

Il n'y a pas de **Norme propre aux amarrage cordistes** pouvant s'appliquer à des situations de **suspension continue**. Pour autant, le test d'intégrité proposé, le rajout d'un test statique (masse de 300 kg) suite à la simulation d'une chute dynamique d'un opérateur d'une masse de 100 kg, pourrait correspondre à l'intervention d'un sauveteur comme le demande le code du travail.



Notion de dispositif d'amarrage irréprochable ou garantie :

La **Norme 795 modifiée en 2016**, précise les exigences de performances et les méthodes d'essai associées pour les dispositifs d'ancrage à **un seul utilisateur** qui sont destinés à pouvoir être retirés de la structure, avec comme préambule :
 « un dispositif d'ancrage fiable est un composant essentiel de tout **système de protection individuelle contre les chutes** »

La norme EN 795 concerne les points d'ancrage des dispositifs anti-chutes (**une personne**).

Elle ne peut pas s'appliquer aux amarrages cordistes, car ceux-ci sont utilisés pour travailler en suspension, voire effectuer un secours (deux cordistes sur le même amarrage). Ils sont sollicités en permanence et non pas seulement dans le cas de l'arrêt d'une chute. La charge à prendre en compte est **de 10 kN à l'intérieur d'un cône de 40°** autour de la ou des directions de travail de la corde. Le support d'amarrage, l'ancre structurelle et les pièces d'ancrage ne doivent pas subir ou présenter de déformation plastique sous cette charge. Ces exigences s'appliquent également à l'ensemble des éléments de l'amarrage. Tout élément de l'amarrage dont on a la garantie qu'il répond aux exigences, tout au long de l'utilisation, est dit irréprochable. De même un amarrage constitué exclusivement d'éléments irréprochables est appelé amarrage irréprochable. Un amarrage qui comporte un élément qui n'est pas irréprochable (mais qui répond néanmoins aux exigences) est appelé amarrage simple.

Sources : Guide Amarrage Cordistes SFETH

Notion de principe de redondance :

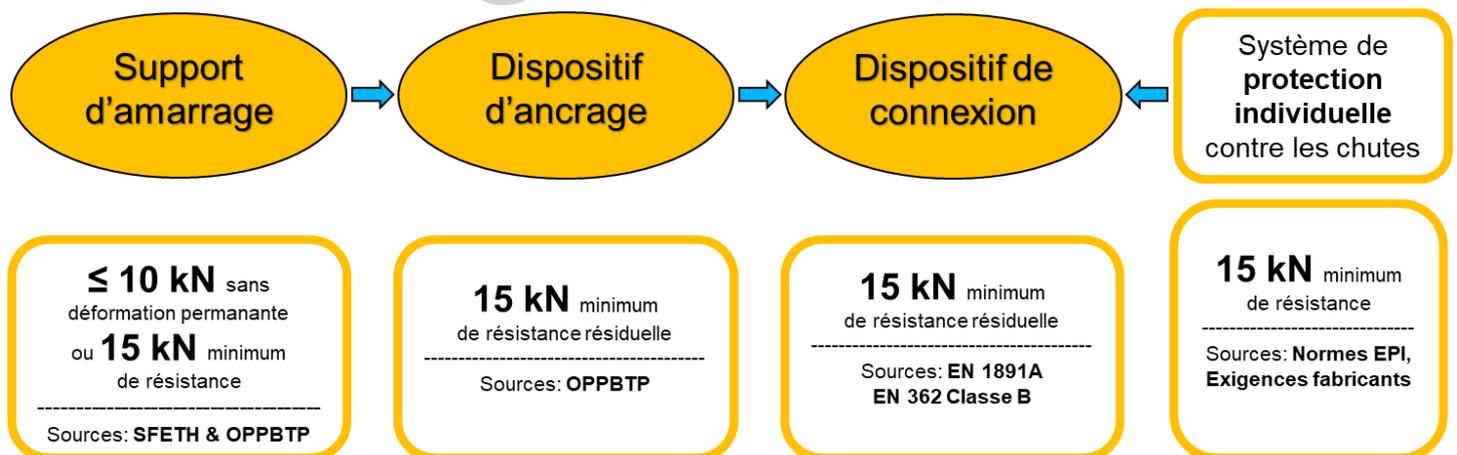
Un amarrage qui comporte un élément qui n'est pas irréprochable (mais qui répond néanmoins aux exigences), devient irréprochable lorsque cet élément est doublé (principe de redondance).

Le principe de redondance peut s'appliquer à tous les éléments de l'amarrage. Dans tous les cas, tous les éléments de l'amarrage doivent répondre a minima aux exigences.

Un élément d'amarrage est donc doublé, non pas parce qu'il aurait une résistance trop faible, il est doublé parce qu'on ne peut avoir la garantie qu'il répond aux exigences, tout au long de l'utilisation.

Tout élément de l'amarrage dont on a la garantie qu'il répond aux exigences, tout au long de l'utilisation, est dit irréprochable. De même un amarrage constitué exclusivement d'éléments dont on a la garantie qu'ils répondent aux exigences tout au long de l'utilisation, est appelé amarrage irréprochable.

Sources : Guide Amarrage Cordistes SFETH



- **Catalogue des ancrages types et supports d'amarrages utilisés pour la formation avec leurs notes de calculs**

Supports d'amarrages garantis (irréprochables) **marquage rouge**

La désignation des supports d'amarrages garantis (irréprochables) sur le plateau technique de Positiv 'Formation a été matérialisée au moyen de pictogrammes et d'un code couleur rouge, permettant aux stagiaires, formateurs et jurés d'équiper des dispositifs d'amarrage pour l'accès et le positionnement, au moyen de cordes et/ou la mise en œuvre, de système d'arrêt des chutes.

Ce marquage rouge désignant les supports d'amarrage garantis a été réalisé :

- Sur la charpente métallique du plateau technique.
- Sur une sapine de l'échafaudage, en exemple pour tout le reste de la structure.
- Sur de la partie basse des pylônes, en exemple pour tout le reste de la structure.



Pour la structure bâtementaire (charpente métallique) :

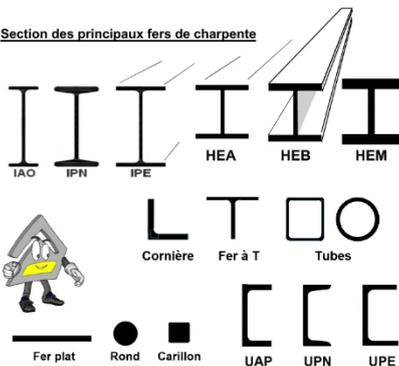
La désignation des supports d'amarrages garantis a été réalisée au moyen de notes de calculs de la structure bâtementaire (profils des éléments, sections et portées) permettant de justifier d'une résistance supérieure à **10 kN** sans déformation plastique dans un cône de 40° ou d'une résistance de 15 kN à la rupture. Cette identification permet également de respecter les recommandations de la profession et les préconisations du code du travail définis dans le décret du 1 septembre 2004.

Cf : note de calcul (Tableaux de capacités en flexion et en compression structures métalliques) et (plans de la charpente métallique) en annexe.



Exemple de calcul pour une poutre HEA de 200/200mm avec une portée de 5 mètres (donc 2.5 mètres au milieu).

Section des principaux fers de charpente



| L/200 | I _y (cm ⁴) | W _{ply} (cm ³) | Effort tranchant maximal (daN) | Masse (kg/m) | Portée L en mètres | | | | | | | | | | | |
|---------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|--------------|--------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-------|-------|--|
| | | | | | 1,00 | 1,50 | 2,00 | 2,50 | 3,00 | 3,50 | 4,00 | 4,50 | 5,00 | 5,50 | 6,00 | |
| HEA 100 | 349 | 83,0 | 10 300 | 16,7 | 10 400 | 6 910 | 5 170 | 4 120 | 3 080 | 2 240 | 1 690 | 1 320 | 1 040 | 841 | 684 | |
| HEA 120 | 606 | 119,5 | 11 500 | 19,9 | 15 000 | 9 960 | 7 450 | 5 950 | 4 940 | 3 920 | 2 980 | 2 330 | 1 860 | 1 510 | 1 240 | |
| HEA 140 | 1 033 | 173,5 | 13 700 | 24,7 | 18 300 | 14 500 | 10 800 | 8 640 | 7 180 | 6 140 | 5 110 | 4 010 | 3 210 | 2 620 | 2 170 | |
| HEA 160 | 1 673 | 245,1 | 17 900 | 30,4 | 23 900 | 20 400 | 15 300 | 12 200 | 10 200 | 8 680 | 7 570 | 6 530 | 5 250 | 4 300 | 3 570 | |
| HEA 180 | 2 510 | 324,9 | 19 600 | 35,5 | 26 100 | 26 100 | 20 300 | 16 200 | 13 500 | 11 500 | 10 100 | 8 910 | 7 920 | 6 500 | 5 410 | |
| HEA 200 | 3 692 | 429,5 | 24 500 | 42,3 | 32 700 | 32 700 | 26 800 | 21 400 | 17 800 | 15 200 | 13 300 | 11 800 | 10 600 | 9 580 | 8 020 | |

Fleche dimensionnante dans le calcul

Moment de flexion dimensionnant dans le calcul

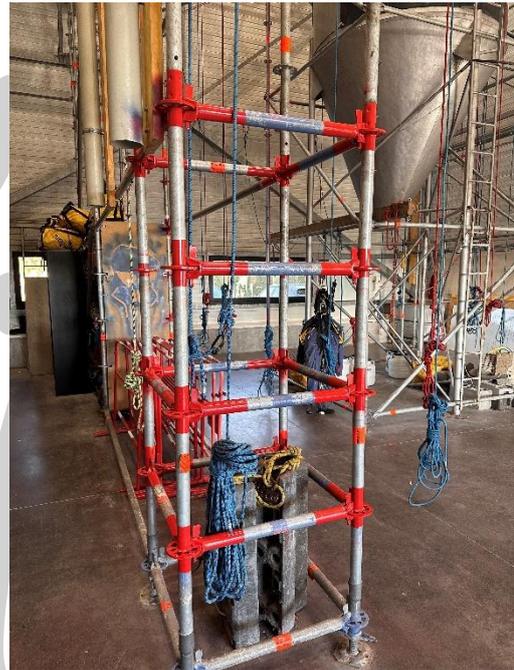
Effort tranchant dimensionnant dans le calcul

Poutre HEA de 200/200mm avec une portée de 5 mètres (donc 2.5 mètres au milieu) = 21 400 daN soit 21.4 kN donc Garantie

Pour la structure échafaudage (Layher Echafaudage Universe® K2000) :

La désignation **des supports d'amarrages garantis** a été réalisé au moyen de notes de calculs définis dans la notice technique du fabricant d'échafaudage **Layher Echafaudage Universe® K2000** permettant de justifier d'une résistance supérieure à 10 kN sans déformation plastique dans un cône de 40° ou d'une résistance de 15 kN à la rupture. Cette identification permet également de respecter les recommandations de la profession et les préconisations du code du travail définis dans le décret du 1 septembre 2004. Le fabricant met également en avant dans sa notice la possibilité d'utiliser des systèmes d'arrêt des chutes de type longe avec absorbeur d'énergie ou autre, pour se préserver d'un risque de chute lors du montage de certaines structures vides

Cf : note de calcul (Notice de montage, de démontage et d'utilisation Layher Echafaudage Universe® K2000 maj 2023)



20 Echafaudage Universel galvanisé

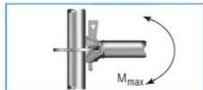
La résistance des éléments

Charges d'utilisation, modèle LW - K2000 - Variante III* - E.L.S. (Etat Limite de Service)



- La résistance d'un nœud, avec disque tête à clavette
Pour considérer les valeurs LW, il faut avoir uniquement des éléments LW.
Pour considérer les valeurs K2000, il faut avoir des éléments LW et/ou K2000.

Moment de flexion



Moment de flexion
 $M_{max} = 90 \text{ daNm} - 67 \text{ daNm (45 daNm)}$

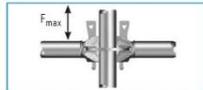
Traction - Compression



| Nv | Compression (daN) | | | | | Traction (daN) |
|---------------------|-------------------|------|------|------|------|------------------|
| Longueur maille (m) | 0,75 | 1,08 | 1,57 | 2,07 | 2,57 | Toutes longueurs |
| Mailles LW | 3830 | 3830 | 3830 | 2730 | 1810 | 3830 |
| Mailles K2000 | 2090 | 2090 | 2090 | 2090 | 1810 | 2090 |
| Mailles variante II | 1700 | 1700 | 1700 | 1700 | 1380 | 1700 |

Valeurs valables uniquement dans les petits trous des disques

Effort tranchant vertical



Effort tranchant vertical
 $F_{max} = 2110 \text{ daN} - 1780 \text{ daN (1190 daN)}$
Charge totale sur un nœud
 $\Sigma F_{max} = 7800 \text{ daN} - 7040 \text{ daN (4830 daN)}$

Cisaillement horizontal



$F_{max} = 1100 \text{ daN} - 670 \text{ daN (450 daN)}$

Effort axial sur diagonale



| Nv | Compression (daN) | | | | | Traction (daN) |
|------------------------|-------------------|------|------|------|------|------------------|
| Longueur maille (m) | 0,75 | 1,08 | 1,57 | 2,07 | 2,57 | Toutes longueurs |
| Diagonales LW | 1240 | 1340 | 1170 | 980 | 700 | 1380 |
| Diagonales K | 1110 | 1120 | 980 | 830 | 800 | 1180 |
| Diagonales variante II | 800 | 800 | 800 | 800 | 800 | 800 |

Exemple de calcul pour la résistance d'un nœud, avec disque tête à clavette sur un effort tranchant vertical modèle K2000. La résistance d'un nœud, avec disque tête à clavette sur un effort tranchant vertical modèle K2000 = 1760 daN soit 17.6kN donc Garantie.

* Valeur LW en bleu - K2000 - Variante II entre parenthèses.

1 daN = 1 kg

Pour les pylônes (membrure échelon) :

La désignation **des supports d'amarrages garantis** a été réalisée au moyen de notes de calculs de résistance de la structure des pylônes en tests réels, n'ayant pas de notes du calcul du fabricant. Les tests réels ont permis de justifier d'une résistance supérieure à **10 kN** sans déformation plastique dans un cône de 40°. Pour ce faire un effort supérieur 1000 daN ou 10 kN a été exercé sur les membrures et échelons des deux pylônes avec comme moyen de mesure un dynamomètre de type (Enforcer Rock Exotica) ainsi qu'un niveau laser pour contrôler la déformation plastique.

Cette identification permet également de respecter les recommandations de la profession et les préconisations du code du travail définis dans le décret du 1 septembre 2004.

Cf : Photo des tests en réel



Les tests réels ont permis de valider **les supports d'amarrages garantis** des pylônes du plateau technique de Positiv' Formation. Ils ont été matérialisés au moyen d'un code couleur rouge



Dispositifs d'ancrage et ancre structurelle non garantis nécessitant un principe de redondance pour les travaux d'accès et de positionnement aux moyens de cordes. Marquage bleu

La désignation des dispositifs d'ancrages et des ancrages structurelles sur le plateau technique de Positiv' Formation a été matérialisée au moyen de pastilles de couleur bleue, permettant aux stagiaires, formateurs et jurés d'équiper des dispositifs d'amarrage pour l'accès et le positionnement, au moyen de cordes et/ou la mise en œuvre, de système d'arrêt des chutes.

Ces pastilles bleues numérotées désignent les dispositifs d'ancrages et les ancrages structurelles non garantis nécessitant de ce fait un principe de redondance pour les travaux d'accès et de positionnement aux moyens de cordes.

1

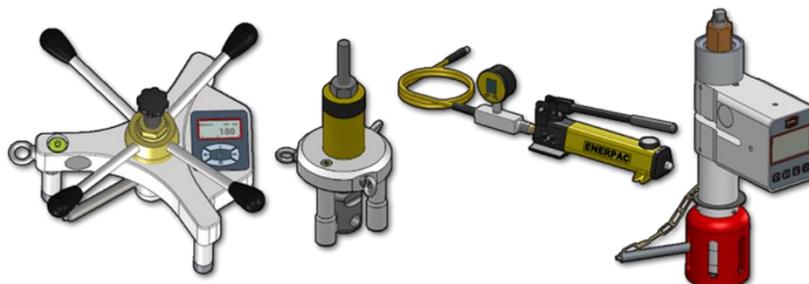


Les tests de validation des dispositifs d'ancrage et des ancrages structurelles sont réalisés selon la recommandation de la CNAMTS R430 pour une utilisation antichute.

Dans le cas de scellement dans une maçonnerie, un essai sous 500 daN pendant 15 secondes afin de justifier de la bonne adéquation entre le type de scellement retenu et la structure d'accueil est réalisé. Le serrage du scellement est réalisé conformément au couple donné par le fabricant. Pour les assemblages mécaniques, le poseur respecte le couple de serrage défini dans la note de calcul.

L'ancrage structurelle fait l'objet d'une vérification visuelle tous les ans et d'essais statiques à 500 DaN durant 15 secondes selon un plan pluriannuel permettant à terme une vérification complète de l'installation. Un essai statique supplémentaire est également effectué chaque fois que nécessaire : dégradation apparente, surcharge liée à une chute accidentelle, utilisation inadaptée...

Tous les dispositifs d'ancrages et les ancrages structurelles du plateau technique de Positiv' Formation sont enregistrés sur Planet EPI avec une procédure de test de mise en service et une procédure de vérification générale périodique. Les résultats du contrôle sont inscrits au registre de sécurité de Positiv' Formation.



GENERALITE UTILISATION DES EPI CAT 3 (NORME EN363) SUR PLATEAU TECHNIQUE

| Phases dangereuses en cours de formation | Risques | Mesures décidées | Qui fait ST/FOR |
|--|---|---|-----------------|
| Nombre de personnes | Risque gestion de groupe | 6 à 8 stagiaires par formateur, plusieurs groupes possible simultanément (CQP C, CQP TC, MAC CQP, TVX), avec une sectorisation du plateau technique. Un balisage doit être mise en place lors des phases de coactivité, un découpage du plateau technique (sectorisation) est réalisé avec des moyens adaptés, en gardant un cheminement libre pour l'évacuation des locaux et l'accès des secours. Mise en place des EPC adaptés, (barrières rubalisees, chaînes, grilles Héras, cônes...) | FOR |
| Gestion des EPI antichute | Non-Conformité et non-respect des Normes en vigueur, non-respect des recommandations de la profession | <p>La protection individuelle est réalisée au moyen d'EPI conforme aux prescriptions techniques du code du travail et dans les limites d'utilisation définies dans les notices techniques des fabricants. Ils sont vérifiés tous les douze mois par une personne compétente ainsi qu'avant, pendant et après chaque utilisation et sont inscrits dans le registre de sécurité de l'entreprise. Ils sont fournis par l'organisme de formation.</p> <p>Les harnais antichute sont normés à minima EN 361 pour une utilisation en antichute simple. Les connecteurs sont normés EN 362 classe A,B,M,T,Q et sont utilisés à bon escient (zicral ou acier, verrouillage auto ou manuel). Les systèmes d'arrêts des chutes sont normés :</p> <ul style="list-style-type: none"> -EN 353/1 antichute mobile sur support d'assurage rigide. -EN 353/2 antichute mobile sur support d'assurage flexible. -EN 355 absorbeur d'énergie. -EN 360 rappel automatique. <p>Les dispositifs d'ancrages sont normés :</p> <ul style="list-style-type: none"> -EN 795 type A fixe -EN 795 type B mobile -EN 795 type C ligne de vie horizontale -EN 795 type D rail horizontal -EN 795 type E corps mort <p>Les harnais d'accès et positionnement au moyens de cordes sont normés EN 361, EN 358, EN 813.</p> <p>Les cordes semi statiques sont normées EN 1891 de type A, d'un diamètre minimum de 10 mm et d'une longueur adaptée minimum 20 mètres pour le plateau technique.</p> <p>Les cordes dynamiques sont normées EN 892 à simple.</p> <p>Les longes de maintien et réglable sont manufacturées normées EN 354 ou EN 358, elles sont munies de connecteur à verrouillage automatique minimum double actions normées EN 362</p> <p>Les dispositifs de réglages des cordes sont normés :</p> <ul style="list-style-type: none"> -EN 12841 A antichute (système de contre assurage). -EN 12841 B bloqueurs. -EN 12841 C descendeur (auto bloquant, auto freinant), reliés au harnais au moyen d'un connecteur à verrouillage automatique triple actions. <p>Les poulies sont normées EN 12278.</p> <p>Les poulies bloqueurs sont normées EN 567.</p> <p>Les treuils sont normés EN 1496 et les évacuateurs de secours sont normés EN 341.</p> | FOR |

| | | | |
|--|--|--|-----------------------------|
| <p>Choix des supports d'amarrages pour l'utilisation des EPI</p> | <p>Rupture d'un support Chute de hauteur</p> | <p>Les casques sont adaptés aux travaux en hauteur, ils sont normés EN 341 casque industrie et EN 12492 pour la jugulaire.</p> <p>L'irréprochabilité des supports d'amarrages pour les techniques de positionnements aux moyens de cordes répond aux exigences de la profession (définie par FTC) à savoir 10 kN sans déformation plastique dans un cône de 40°.</p> <p>Ils sont validés aux moyens de notes de calculs en annexe de ce document et matérialisés par des marquages rouges lorsqu'ils répondent à ces exigences.</p> <p>Les dispositifs d'ancrages EN 795 et les ancrs structurelles sont vérifiés selon les préconisations techniques des fabricants et réglementaires (vérification tous les douze mois) ou au moyen d'une procédure interne à l'entreprise (test extractomètre R430, contrôle visuel). Ils sont matérialisés par des pastilles bleues.</p> | <p>ST/FOR</p> <p>ST/FOR</p> |
| <p>Utilisation des EPI antichute</p> | <p>Chute de hauteur Facteur de chute Tirant d'air Pendulaire</p> | <p>Lors de l'utilisation de tous ces systèmes EPI, le formateur doit s'assurer de la compréhension et de la gestion des facteurs de chutes, des tirants d'air et des pendulaires dans le choix et la méthodologie d'équipement qui a été choisi par les stagiaires afin de réaliser les travaux qui leur ont été demandés dans le respect des notices des fabricants.</p> <p>Respect des dix commandements du cordiste.</p> | <p>ST/FOR</p> |
| <p>Evolution en surplomb Dangers liés à la Co activité</p> | <p>Chute d'objet</p> | <p>Interdiction de travail en superposition. Planification et coordination des activités. Zonage de l'atelier en fonction des besoins. Tous les outils doivent être attachés sur votre harnais. Les zones d'évolution sont balisées (à l'aide de chaines, barrières ou rubalisees...) afin d'éviter qu'il y ait des personnes en dessous (création de zones d'exclusions). Le port du casque avec jugulaire est obligatoire dans l'atelier. La porte d'accès entre le hall et l'atelier est protégée par un sas d'entrée et une charpente bois permettant un accès sécurisé.</p> | <p>ST/FOR</p> |
| <p>Ambiance Thermique</p> | <p>Exposition aux conditions climatiques</p> | <p>Prise en compte de la déshydratation, coup de chaleur, engelures, crevasses hypothermie. Sensibiliser les stagiaires à ces risques. Aménagement de temps de pauses pour se réhydrater, utilisation de vêtements techniques pour le chaud ou le froid.</p> | <p>ST/FOR</p> |
| <p>Dangers liés à l'activité physique</p> | <p>Troubles musculo-squelettique</p> | <p>Sensibiliser aux risques liés aux mauvaises postures de travail et lors de l'utilisation d'un harnais, les blessures dues à une mauvaise utilisation du corps et du matériel (tendinites, lombalgies, coupures, écrasements...) ainsi que les moyens de s'en préserver. Les chaussures de sécurité, les gants, le casque, les vêtements de travail doivent être portés dans toutes les zones de travail, d'une manière plus général dans l'atelier.</p> | <p>ST/FOR</p> |
| <p>Secours à personne ou du formateur en hauteur</p> | <p>Difficulté à intervenir</p> | <p>Tous les formateurs sont SST et disposent des nacelles sur place en cas de besoin. Tous les formateurs aux travaux en hauteur sont formés à la prise en charge d'une personne ou du formateur en suspension, dans son antichute, ou dans un système de maintien ou de retenue selon la norme EN 363. Possibilité d'utiliser les PEMP, le matériel d'évacuation mis à disposition (Jag Rescue Système EN 567 et EN 12278, Jag Rescue Kit, évacuateur EN 341 et EN 1496 de type MILAN HUB, cordes EN 1891 de type A enkitées ou installées sur les structures définies, voir note de calcul et marquage en annexe).</p> | <p>ST/FOR</p> |

- **Définition des séances pédagogiques qu'il est possible de dispenser sur le site et les consignes particulières en adéquation avec les référentiels d'activités et de compétence des CQP C et CQP TC**

CQP CORDISTE

BC1 / TECHNIQUES FONDAMENTALES DE TRAVAIL SUR CORDES ET EN HAUTEUR

A1 Participer à l'installation des systèmes d'accès, de progression et de maintien sur cordes contribuant à l'ergonomie du poste de travail

- C1 Évaluer les nœuds d'usages
- C2 Réaliser les nœuds d'usage courant référencés par la profession
- C3 Mettre en place des amarrages sur les supports et ancrages désignés par l'employeur
- C4 Installer des cordes et/ou systèmes EPI contre les chutes de hauteur depuis des points d'ancrages ou supports d'amarrage identifiés afin de sécuriser les accès et le poste de travail
- A2 Progresser en hauteur dans des situations simples à l'aide de cordes et/ou d'EPI contre les chutes de hauteur
- C5 Utiliser les techniques de progression appropriées afin de se déplacer de plain-pied et en hauteur en toute sécurité
- C6 Se déplacer latéralement, de haut en bas et inversement en utilisant les techniques de progression en suspension appropriées
- C7 Utiliser les techniques d'assurage de son co-équipier progressant en appui sur une structure existante afin de sécuriser son déplacement

BC2 / PARTICIPATION A L'ORGANISATION DES INTERVENTIONS SUR CORDES

A1 Appliquer les mesures de prévention des risques du chantier

- C8 Appliquer les moyens de prévention des risques au poste de travail communiqués de façon écrite ou orale
- C9 Appliquer les modes opératoires de l'opération de travail en hauteur, détecter les éventuels écarts avec la réalité et les signaler
- C10 Veiller en continu au maintien des moyens de prévention lors de la réalisation d'une tâche
- A2 Utiliser les appareils (EPI et accessoires) d'usage courant dans la réalisation d'une opération de travail sur cordes
- C11 Acheminer et utiliser en sécurité l'outillage, le matériel et les matériaux appropriés afin de pouvoir réaliser une tâche
- C12 Utiliser les appareils de progression, maintien et EPI contre les chutes de hauteur dans la réalisation d'un travail sur cordes
- C13 Vérifier l'état de conservation des appareils de progression et antichute en service
- A3 Aménager le poste de travail en corrélation avec les contraintes induites par la réalisation d'une tâche de travail définie
- C14 Mettre en place le poste de travail pour réaliser une tâche de façon ergonomique (afin d'éviter contraintes posturales et blessures)
- C15 Respecter les consignes générales et utiliser les dispositifs mis à disposition pour évacuer son poste de travail en sécurité
- A4 Communiquer avec les acteurs concernés par la tâche de travail
- C16 Communiquer au sein de l'équipe afin d'effectuer les tâches à réaliser
- C17 Communiquer avec les autres acteurs en lien avec la tâche à exécuter afin d'anticiper les contraintes de la co-activité

BC3 / PARTICIPATION AUX SITUATIONS ET/OU INTERVENTIONS D'URGENCE

A1 Appliquer une méthode de secours simple

- C18 Évacuer un technicien utilisateur d'un système d'arrêt des chutes à l'aide d'un dispositif d'évacuation normé
- C19 Effectuer des techniques de prise en charge de victime sur cordes en situation simple de travail afin de faciliter la prise en charge de la victime par les services de secours

CQP TECHNICIEN CORDISTE

BC1 / MAITRISE DES TECHNIQUES DE TRAVAIL SUR CORDES ET EN HAUTEUR

A1 Installer et contrôler des systèmes d'accès, de progression et de maintien sur cordes intégrant l'ergonomie du poste de travail

- C1 Contrôler les nœuds d'usages afin de valider leurs résistances in situ
- C2 Réaliser les nœuds à fonction spécifiques afin de sécuriser la manutention de charges ou de se substituer à un appareil
- C3 Réaliser des ancrages fixes suivant les modes opératoires définis
- C4 Mettre en place des amarrages dans les règles de l'art
- C5 Installer des cordes et/ou systèmes de protection individuelle contre les chutes de hauteur, depuis les points d'ancrage définis :
- A2 Progresser en hauteur dans des situations complexes à l'aide de cordes et/ou d'EPI contre les chutes de hauteur
- C6 Appliquer les techniques de progression dans toutes les directions (suivant les contraintes de chaque site, les règles de l'art, etc.) :
- C7 Progresser en appui sur une structure existante à l'aide des techniques d'escalade :
- C8 Appliquer des techniques de progression de substitution en mode dégradé :
- A3 Utiliser et contrôler les appareils (EPI et accessoires) appropriés à la réalisation d'une tâche de travail
- C9 Mettre en œuvre les appareils, EPI et accessoires dans la réalisation de la méthode de travail définie
- C10 Mettre en œuvre les appareils EPI, matériels de levage et accessoires appropriés pour manutentionner des charges :
- C11 Contrôler ses EPI de progression et de protection contre les chutes de hauteur :
- A4 Contribuer à faire respecter les principes d'ergonomie propres au chantier et à la tâche à réaliser
- C12 Installer ergonomiquement les systèmes d'accès, de progression et les différents postes de travail :
- C13 Aménager son poste de travail pour la réalisation d'une tâche de façon ergonomique :

BC2 / ORGANISATION DES INTERVENTIONS SUR CORDES

A1 Veiller à l'application des mesures de prévention des risques sur le chantier

- C14 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques au poste de travail :
- C15 Intégrer les moyens et les mesures prescrites pour réaliser les opérations de travail, détecter les éventuels écarts avec la réalité et les signaler à sa hiérarchie :
- C16 Contrôler en continu la pertinence des mesures de prévention au poste de travail :
- C17 Aménager son poste de travail pour permettre son évacuation rapide :
- C18 Anticiper les conditions d'aménagement du poste de travail pour faciliter la réalisation du sauvetage ou de la prise en charge d'une victime :
- A2 Interagir avec les acteurs opérationnels du chantier
- C19 Communiquer avec ses équipiers, sa hiérarchie, les cotraitants, afin de s'assurer de la bonne réalisation des travaux :
- C20 Identifier et agir dans une situation imprévisible ou en voie de dégradation afin de protéger les travailleurs exposés et/ou supprimer les dangers immédiats

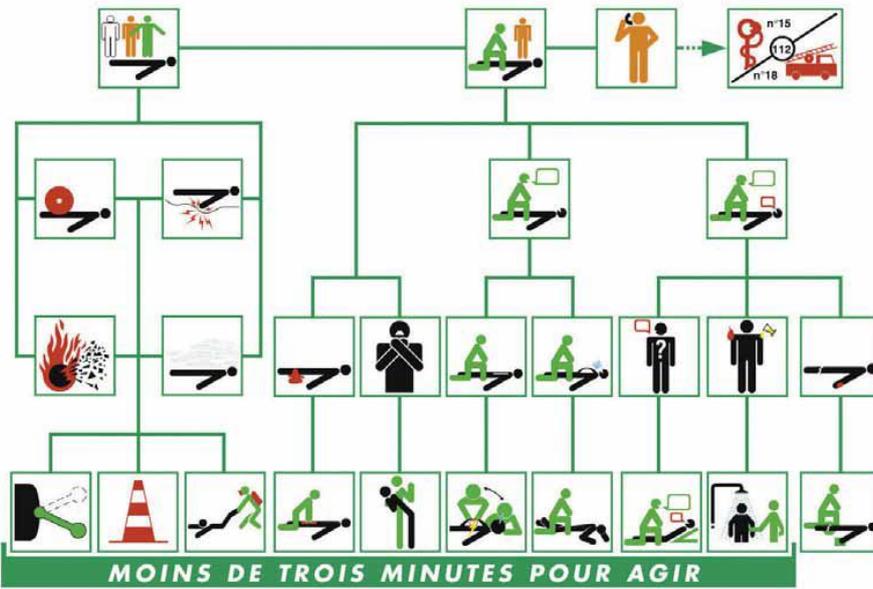
BC3 / PARTICIPATION AUX SITUATIONS ET/OU INTERVENTIONS D'URGENCE

A1 Appliquer une méthode de secours complexe À remplir par le jury

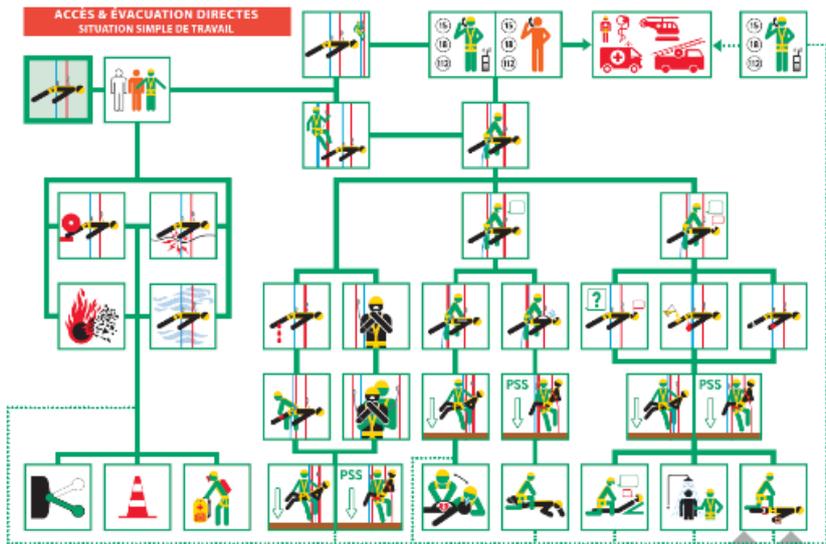
- C21 Définir la méthode de secours appropriée en prenant en compte l'ensemble des contraintes dans la situation d'urgence :
- C22 Effectuer des techniques de prise en charge complexes d'une victime sur cordes (et/ou systèmes antichutes) :

TRAVAUX D'ACCES ET DE POSITIONNEMENT AUX MOYEN DE CORDES CQP C, CQP TC ET MAC CQP

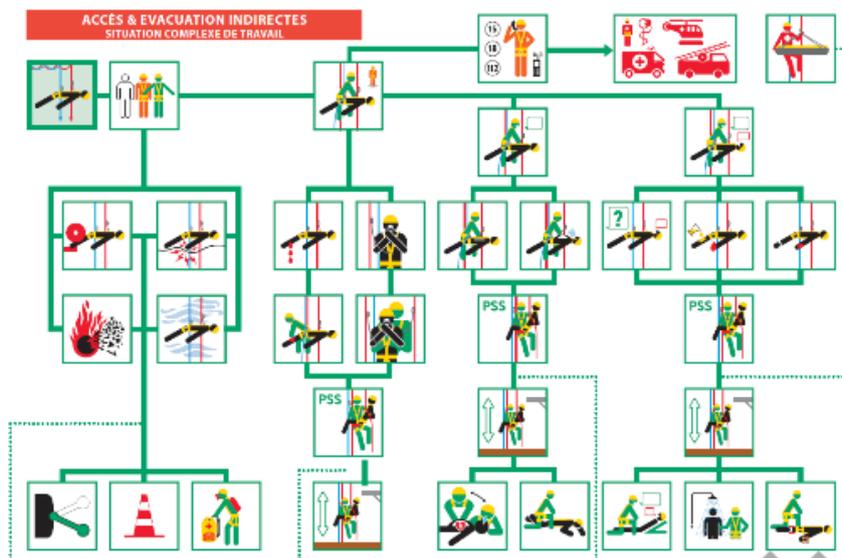
| Phases dangereuses en cours de formation | Risques | Mesures décidées | Qui fait ST/FOR |
|--|--|---|-----------------|
| Nombre de personnes sur cordes | Risque de gestion de groupe | 6 à 8 stagiaires par formateur, plusieurs groupes possible simultanément (CQP C, CQP TC, MAC CQP, TVX), avec une sectorisation du plateau technique. Un balisage doit être mise en place lors des phases de coactivité, un découpage du plateau technique (sectorisation) est réalisé avec des moyens adaptés, en gardant un cheminement libre pour l'évacuation des locaux et l'accès des secours. Mise en place des EPC adaptés, (barrières rubalisées, chaînes, grilles Héras, cônes...) | ST et FOR |
| Accès aux postes de travail | Chute de hauteur Tirant d'air Pendulaire | Accès par échelle fixe (voir accès ZONE PLATEFORME NIVEAU 1 et 2). Accès par échafaudage (voir accès ZONE ECHAFAUDAGE) Accès par les toitures terrasse (voir accès ZONE TERRASSES 1 ET 2) Accès par pylône (voir accès ZONE PYLONES 1 et 2) Accès par la toiture bois (voir accès ZONE TOITURE) | ST et FOR |
| Poste de travail accès par cordes | Chute de hauteur Tirant d'air Pendulaire | Système d'accès par cordes selon la norme EN 363 (une corde de sécurité EN 1891 de type A + un antichute mobile EN 12841 A, une corde de travail EN 1891 de type A, plus un dispositif de réglage des cordes EN 12841 de type B et C), installé sur un support d'amarrage bâtementaire défini type HEA IPN, échafaudages, pylônes ou sur des dispositifs d'ancrages EN 795 et des ancrs structurelles (voir note de calcul, notice échafaudage et marquage en annexe). | ST et FOR |
| Evolution en surplomb Dangers liés à la Co activité | Chute d'objet | Interdiction de travail en superposition. Planification et coordination des activités. Zonage de l'atelier en fonction des besoins. Tous les outils doivent être attachés sur votre harnais. Les zones d'évolution sont balisées (à l'aide de chaînes, barrières ou rubalisées...) afin d'éviter qu'il y ait des personnes en dessous (création de zones d'exclusions). Le port du casque avec jugulaire est obligatoire dans l'atelier. La porte d'accès entre le hall et l'atelier est protégée par un sas d'entrée et une charpente bois permettant un accès sécurisé | FOR |
| Secours à personne ou du formateur en hauteur | Difficulté à intervenir | Tous les formateurs sont SST et disposent des nacelles sur place en cas de besoin. Tous les formateurs aux travaux en hauteur sont formés à la prise en charge d'une personne ou du formateur en suspension, dans son antichute, ou dans un système de maintien ou de retenue selon la norme EN 363. Possibilité d'utiliser les PEMP, le matériel d'évacuation mis à disposition (Jag Rescue Système EN 567 et EN 12278, Jag Rescue Kit, évacuateur EN 341 et EN 1496 de type MILAN HUB, cordes EN 1891 de type A enfilées ou installées sur les structures définies, voir note de calcul et marquage en annexe). | |



PLAN D'INTERVENTION SECOURS SPÉCIFIQUE CORDISTE



PLAN D'INTERVENTION SECOURS SPÉCIFIQUE CORDISTE



ACCES ZONE ESPACE CONFINE

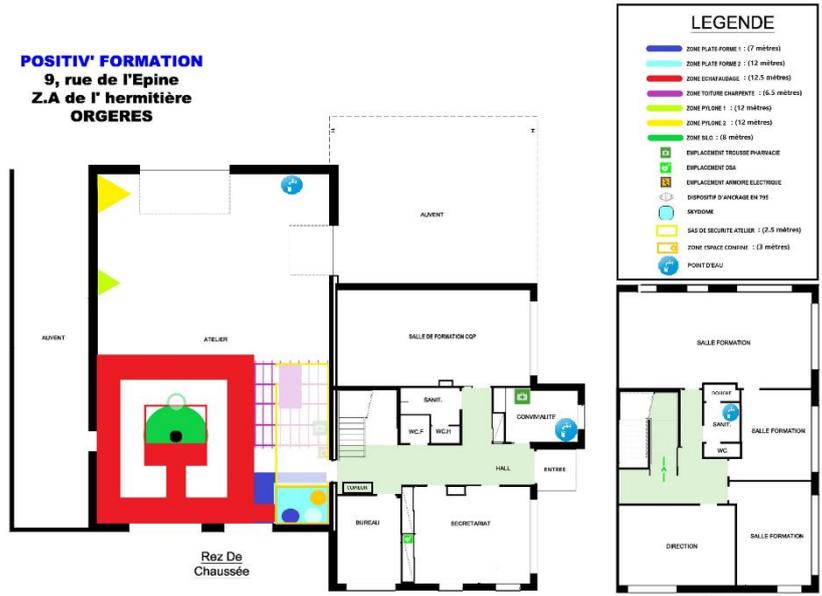
- Accès en hauteur : voir tableau
- Hauteur de la zone : 3 mètres
- Zone(s) de danger objectif : voir tableau
- Zone(s) interdite(s) d'accès : néant
- Accès en hauteur aux zones d'évolution et autres amarrages de têtes avec le cas échéant les parties à équiper ou pré-équiper pour la sécurité des circulations en hauteur : voir tableau
- Nombre de formateur par séance : 1 formateur
- Nombre de stagiaires par formateur et sur cordes en même temps : 1 formateur pour 6 stagiaires dont 2 sur cordes
- Longueurs de cordes à utiliser et le matériel spécifique éventuel à prévoir : **10 mètres minimum** voir tableau pour le matériel
- Séances pédagogiques qu'il est possible de dispenser sur le site et les consignes particulières le cas échéant :

CQP CORDISTE :

- A1 Participer à l'installation des systèmes d'accès, de progression et de maintien sur cordes contribuant à l'ergonomie du poste de travail
- A2 Progresser en hauteur dans des situations simples à l'aide de cordes et/ou d'EPI contre les chutes de hauteur
- A1 Appliquer les mesures de prévention des risques du chantier
- A2 Utiliser les appareils (EPI et accessoires) d'usage courant dans la réalisation d'une opération de travail sur cordes
- A3 Aménager le poste de travail en corrélation avec les contraintes induites par la réalisation d'une tâche de travail définie
- A4 Communiquer avec les acteurs concernés par la tâche de travail
- A1 Appliquer une méthode de secours simple

CQP TECHNICIEN CORDISTE :

- A1 Installer et contrôler des systèmes d'accès, de progression et de maintien sur cordes intégrant l'ergonomie du poste de travail
- A2 Progresser en hauteur dans des situations complexes à l'aide de cordes et/ou d'EPI contre les chutes de hauteur
- A3 Utiliser et contrôler les appareils (EPI et accessoires) appropriés à la réalisation d'une tâche de travail
- A4 Contribuer à faire respecter les principes d'ergonomie propres au chantier et à la tâche à réaliser
- A1 Veiller à l'application des mesures de prévention des risques sur le chantier
- A2 Interagir avec les acteurs opérationnels du chantier
- A1 Appliquer une méthode de secours complexe



| Phases dangereuses en cours de formation | Risques | Mesures décidées | Qui fait ST/FOR |
|--|--|--|-----------------|
| Nombre de personnes zone espace confiné | Risque de surcharge | Espace Confiné : 6 personnes soit 480 kg | ST et FOR |
| Accès zone espace confiné | Chute de hauteur Tirant d'air Pendulaire | Accès par échelle fixe, sécurisé par antichute selon la norme EN 363 au moyen du support d'assurage rigide de type SOLL EN 353-1 ou au moyen d'un support d'assurage flexible (corde EN 1891 de type A + un antichute mobile EN 353-2), installé sur un support d'amarrage bâtementaire défini type HEA IPN (voir note de calcul et marquage en annexe). | ST et FOR |
| Poste de travail zone espace confiné | Chute de hauteur Tirant d'air Pendulaire | Sécurisation sur les plateformes par protection collective, et trappe de condamnation. Dans les cas d'ouverture des trappes, les personnes doivent se sécuriser aux moyens d'antichute (corde EN | |

| | | | |
|--|---|---|------------------|
| <p>Travaux en espace confiné</p> | <p>Risques liés à l'atmosphère -insuffisance d'oxygène -intoxication -incendie et explosion</p> | <p>1891 de type A + un antichute mobile EN 353-2, longe EN 355, rappel automatique EN 360) ou un système de retenue (selon la norme EN 363).</p> <p>L'espace confiné étant un espace confiné de formation vide (sans matières) les risques d'intoxication, d'incendie et d'explosion sont nuls en revanche le risque d'insuffisance d'oxygène est présent ; Par conséquent avant l'intervention une ventilation naturelle doit être effectuée en ouvrant l'exutoire en partie basse (porte dans le bas du tuyau) 1 heure avant l'intervention.</p> | <p>ST et FOR</p> |
| <p>Installation poste de travail zone espace confiné accès par cordes avec ou sans exutoire en partie basse</p> | <p>Chute de hauteur Tirant d'air Pendulaire</p> | <p>Système d'accès par cordes selon la norme EN 363 (une corde de sécurité EN 1891 de type A + un antichute mobile EN 12841 A, plus une corde de travail EN 1891 de type A, plus un dispositif de réglage des cordes EN 12841 de type B et C), installés sur un support d'amarrage bâtementaire défini type HEA IPN, échafaudages, (voir note de calcul, notice échafaudage et marquage en annexe). Possibilité d'évacuation par exutoire partie basse.</p> | <p>ST et FOR</p> |
| <p>Installation poste de travail zone espace confiné accès par tripode et treuil avec ou sans exutoire en partie basse</p> | <p>Chute de hauteur Tirant d'air Pendulaire</p> | <p>Sécurisation sur la plate-forme zone espace confiné par protection collective. Sur la zone, les personnes doivent se sécuriser aux moyens d'antichute (corde EN 1891 de type A + un antichute mobile EN 353-2, longe EN 355, rappel automatique EN 360) selon la norme EN 363.</p> <p>La descente et la remontée de l'opérateur s'effectuent au moyen d'un tripode EN 795 classe B, d'un treuil normé EN 1496 classe B sécurisé par antichute selon la norme EN 363 au moyen d'un support d'assurage flexible (corde EN 1891 de type A + un antichute mobile EN 353-2), un rappel automatique EN360, installés sur le dispositif d'ancrage EN 795 classe B (tripode).</p> <p>Le tripode est fixé au moyen de sangles à cliquets. Possibilité d'évacuation par exutoire partie basse.</p> | <p>ST et FOR</p> |
| <p>Evolution en surplomb Dangers liés à la Co activité</p> | <p>Chute d'objet</p> | <p>Interdiction de travail en superposition. Planification et coordination des activités. Zonage de l'atelier en fonction des besoins. Tous les outils doivent être attachés sur votre harnais. Les zones d'évolution sont balisées (à l'aide de chaînes, barrières ou rubalisees...) afin d'éviter qu'il y ait des personnes en dessous (création de zones d'exclusions). Le port du casque avec jugulaire est obligatoire dans l'atelier. La porte d'accès entre le hall et l'atelier est protégée par un sas d'entrée et une charpente bois permettant un accès sécurisé</p> | <p>ST et FOR</p> |
| <p>Secours à personne ou du formateur dans la zone espace confiné</p> | <p>Difficulté à intervenir</p> | <p>Tous les formateurs sont SST et disposent des nacelles sur place en cas de besoin.</p> <p>Tous les formateurs aux travaux en hauteur sont formés à la prise en charge d'une personne ou du formateur en suspension, dans son antichute, ou dans un système de maintien ou de retenue selon la norme EN 363.</p> <p>Possibilité d'utiliser le matériel d'évacuation mis à disposition : treuil normé EN 1496 classe B sécurisé par antichute selon la norme EN 363 au moyen d'un support d'assurage flexible (corde EN 1891 de type A + un antichute mobile EN 353-2), un rappel automatique EN360, installé sur le dispositif d'ancrage EN 795 classe B (tripode) (Jag Rescue Système EN 567 et EN 12278, Jag Rescue Kit, évacuateur EN 341 et EN 1496 de type MILAN HUB, cordes EN 1891 de type A enkitées ou installées sur les structures définies type HEA IPN, échafaudages, voir note de calcul et marquage en annexe).</p> <p>Possibilité d'évacuation par exutoire partie basse.</p> | <p>FOR</p> |

ACCES ZONE PLATE-FORME 1 ET 2

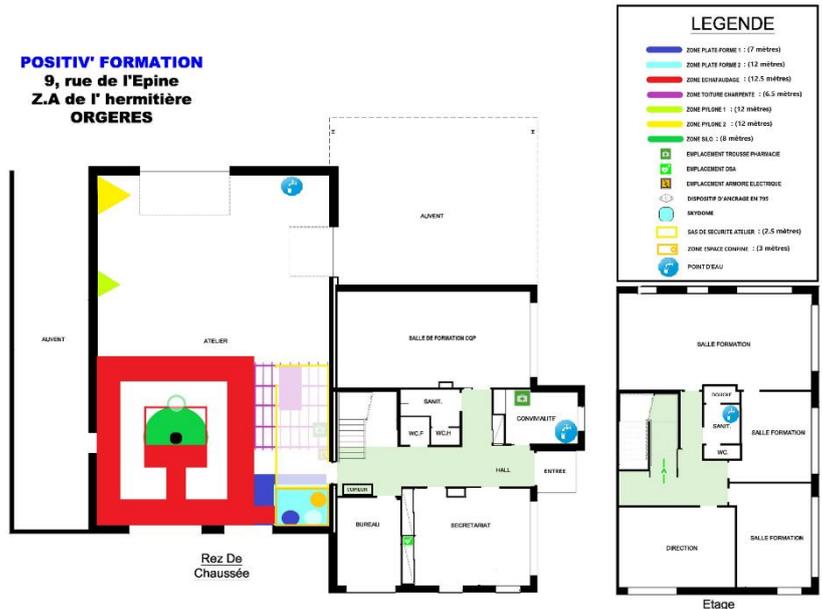
- Accès en hauteur : voir tableau
- Hauteur de la zone : plate-forme 1 (7 mètres)
Plate-forme 2 (12 mètres)
- Zone(s) de danger objectif : voir tableau
- Zone(s) interdite(s) d'accès : néant
- Accès en hauteur aux zones d'évolution et autres amarrages de têtes avec le cas échéant les parties à équiper ou pré-équiper pour la sécurité des circulations en hauteur : voir tableau
- Nombre de formateur par séance : 1 formateur
- Nombre de stagiaires par formateur et sur cordes en même temps : plateforme 1, 1 formateur pour 6 stagiaires dont 2 sur cordes
plateforme 2, 1 formateur pour 4 stagiaires dont 2 sur cordes
- Longueurs de cordes à utiliser et le matériel spécifique éventuel à prévoir : **20 mètres minimum** voir tableau pour le matériel
- Séances pédagogiques qu'il est possible de dispenser sur le site et les consignes particulières le cas échéant :

CQP CORDISTE :

- A1 Participer à l'installation des systèmes d'accès, de progression et de maintien sur cordes contribuant à l'ergonomie du poste de travail
- A2 Progresser en hauteur dans des situations simples à l'aide de cordes et/ou d'EPI contre les chutes de hauteur
- A1 Appliquer les mesures de prévention des risques du chantier
- A2 Utiliser les appareils (EPI et accessoires) d'usage courant dans la réalisation d'une opération de travail sur cordes
- A3 Aménager le poste de travail en corrélation avec les contraintes induites par la réalisation d'une tâche de travail définie
- A4 Communiquer avec les acteurs concernés par la tâche de travail
- A1 Appliquer une méthode de secours simple

CQP TECHNICIEN CORDISTE :

- A1 Installer et contrôler des systèmes d'accès, de progression et de maintien sur cordes intégrant l'ergonomie du poste de travail
- A2 Progresser en hauteur dans des situations complexes à l'aide de cordes et/ou d'EPI contre les chutes de hauteur
- A3 Utiliser et contrôler les appareils (EPI et accessoires) appropriés à la réalisation d'une tâche de travail
- A4 Contribuer à faire respecter les principes d'ergonomie propres au chantier et à la tâche à réaliser
- A1 Veiller à l'application des mesures de prévention des risques sur le chantier
- A2 Interagir avec les acteurs opérationnels du chantier
- A1 Appliquer une méthode de secours complexe

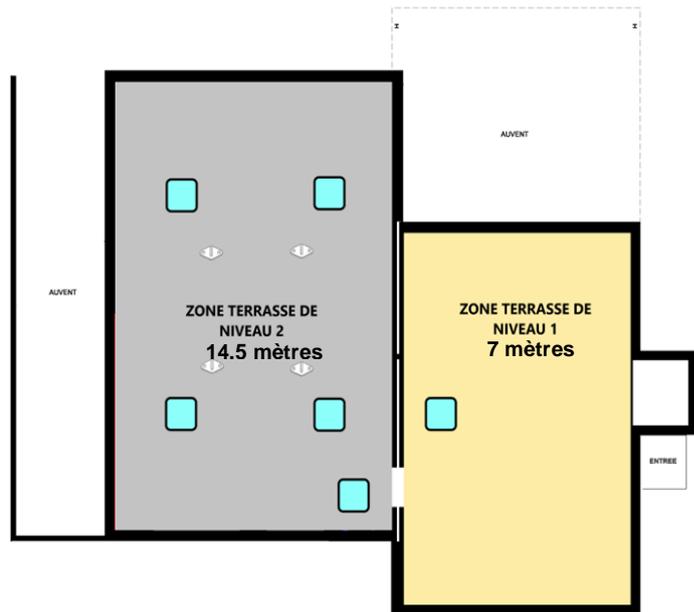


| Phases dangereuses en cours de formation | Risques | Mesures décidées | Qui fait ST/FOR |
|--|--|---|-----------------|
| Nombre de personnes sur la plate-forme | Risque de surcharge | Espace Confiné : 6 personnes soit 480 kg Plate-forme 1 : 6 personnes soit 480 kg Plate-forme 2 : 4 personnes soit 320 kg | ST et FOR |
| Accès aux plateformes | Chute de hauteur Tirant d'air Pendulaire | Accès par échelle fixe, sécurisé par antichute selon la norme EN 363 au moyen du support d'assurage rigide de type SOLL EN 353-1 ou au moyen d'un support d'assurage flexible (corde EN 1891 de type A + un antichute mobile EN 353-2), installés sur un support d'amarrage bâtementaire défini type HEA IPN (voir note de calcul et marquage en annexe). | ST et FOR |

| | | | |
|--|---|--|------------------|
| <p>Poste de travail sur les plateformes</p> | <p>Chute de hauteur Tirant d'air Pendulaire</p> | <p>Sécurisation sur les plateformes par protection collective, et trappe de condamnation. Dans les cas d'ouverture des trappes, les personnes doivent se sécuriser aux moyens d'antichute (corde EN 1891 de type A + un antichute mobile EN 353-2, longe EN 355, rappel automatique EN 360) ou un système de retenue (selon la norme EN 363).</p> | <p>ST et FOR</p> |
| <p>Évolution en surplomb Dangers liés à la Co activité</p> | <p>Chute d'objet</p> | <p>Interdiction de travail en superposition. Planification et coordination des activités. Zonage de l'atelier en fonction des besoins. Tous les outils doivent être attachés sur votre harnais. Les zones d'évolution sont balisées (à l'aide de chaines, barrières ou rubalisées...) afin d'éviter qu'il y ait des personnes en dessous (création de zones d'exclusions). Le port du casque avec jugulaire est obligatoire dans l'atelier. La porte d'accès entre le hall et l'atelier est protégée par un sas d'entrée et une charpente bois permettant un accès sécurisé.</p> | <p>ST et FOR</p> |
| <p>Secours à personne ou du formateur en hauteur</p> | <p>Difficulté à intervenir</p> | <p>Tous les formateurs sont SST et disposent des nacelles sur place en cas de besoin. Tous les formateurs aux travaux en hauteur sont formés à la prise en charge d'une personne ou du formateur en suspension, dans son antichute, ou dans un système de maintien ou de retenue selon la norme EN 363. Possibilité d'utiliser les PEMP, le matériel d'évacuation mis à disposition (Jag Rescue Système EN 567 et EN 12278, Jag Rescue Kit, évacuateur EN 341 et EN 1496 de type MILAN HUB, cordes EN 1891 de type A enkitées ou installées sur les structures définies, voir note de calcul et marquage en annexe).</p> | <p>FOR</p> |

ZONE TERRASSE DE NIVEAU 1

- Accès en hauteur : voir tableau
- Hauteur de la zone : 7 mètres
- Zone(s) de danger objectif : voir tableau
- Zone(s) interdite(s) d'accès : néant
- Accès en hauteur aux zones d'évolution et autres amarrages de têtes avec le cas échéant les parties à équiper ou pré-équiper pour la sécurité des circulations en hauteur : voir tableau
- Nombre de formateur par séance : 1 formateur
- Nombre de stagiaires par formateur et sur cordes en même temps : 1 formateur pour 8 stagiaires dont 2 sur cordes
- Longueurs de cordes à utiliser et le matériel spécifique éventuel à prévoir : **30 mètres minimum** voir tableau pour le matériel
- Séances pédagogiques qu'il est possible de dispenser sur le site et les consignes particulières le cas échéant :



CQP CORDISTE :

- A1 Participer à l'installation des systèmes d'accès, de progression et de maintien sur cordes contribuant à l'ergonomie du poste de travail
- A2 Progresser en hauteur dans des situations simples à l'aide de cordes et/ou d'EPI contre les chutes de hauteur
- A1 Appliquer les mesures de prévention des risques du chantier
- A2 Utiliser les appareils (EPI et accessoires) d'usage courant dans la réalisation d'une opération de travail sur cordes
- A3 Aménager le poste de travail en corrélation avec les contraintes induites par la réalisation d'une tâche de travail définie
- A4 Communiquer avec les acteurs concernés par la tâche de travail
- A1 Appliquer une méthode de secours simple

CQP TECHNICIEN CORDISTE :

- A1 Installer et contrôler des systèmes d'accès, de progression et de maintien sur cordes intégrant l'ergonomie du poste de travail
- A2 Progresser en hauteur dans des situations complexes à l'aide de cordes et/ou d'EPI contre les chutes de hauteur
- A3 Utiliser et contrôler les appareils (EPI et accessoires) appropriés à la réalisation d'une tâche de travail
- A4 Contribuer à faire respecter les principes d'ergonomie propres au chantier et à la tâche à réaliser
- A1 Veiller à l'application des mesures de prévention des risques sur le chantier
- A2 Interagir avec les acteurs opérationnels du chantier
- A1 Appliquer une méthode de secours complexe

| Phases dangereuses en cours de formation | Risques | Mesures décidées | Qui fait ST/FOR |
|--|--|--|-----------------|
| Nombre de personnes sur la terrasse | Risque de surcharge | Terrasse 1 : 8 personnes | ST et FOR |
| Accès à la terrasse | Chute de hauteur Tirant d'air Pendulaire | Accès par échelle fixe du niveau 1 (voir accès ZONE PLATEFORME NIVEAU 1 et 2). Accès condamné à la terrasse par une porte fermée à clef. | ST et FOR |
| Poste de travail sur la terrasse | Chute de hauteur Tirant d'air Pendulaire | Skydôme sécurisé par grille antichute d'homme ; Sécurisation sur la terrasse par protection individuelle, se sécuriser aux moyens d'antichute (corde EN 1891 de type A + un antichute mobile EN 353-2, longe EN 355, rappel automatique EN 360) ou un système de retenue (selon la norme EN 363) installé sur un support | ST et FOR |

| | | | |
|--|--------------------------------|---|------------------|
| <p>Evolution en surplomb Dangers liés à la Co activité</p> | <p>Chute d'objet</p> | <p>d'amarrage bâtementaire défini type HEA IPN (voir note de calcul et marquage en annexe).</p> <p>Interdiction de travail en superposition. Planification et coordination des activités. Zonage de l'atelier en fonction des besoins. Tous les outils doivent être attachés sur votre harnais. Les zones d'évolution sont balisées (à l'aide de chaines, barrières ou rubalises...) afin d'éviter qu'il y ait des personnes en dessous (création de zones d'exclusions). Le port du casque avec jugulaire est obligatoire dans l'atelier. La porte d'accès entre le hall et l'atelier est protégée par un sas d'entrée et une charpente bois permettant un accès sécurisé.</p> | <p>ST et FOR</p> |
| <p>Secours à personne ou du formateur en hauteur</p> | <p>Difficulté à intervenir</p> | <p>Tous les formateurs sont SST et disposent des nacelles sur place en cas de besoin. Tous les formateurs aux travaux en hauteur sont formés à la prise en charge d'une personne ou du formateur en suspension, dans son antichute, ou dans un système de maintien ou de retenue selon la norme EN 363. Possibilité d'utiliser les PEMP, le matériel d'évacuation mis à disposition (Jag Rescue Système EN 567 et EN 12278, Jag Rescue Kit, évacuateur EN 341 et EN 1496 de type MILAN HUB, cordes EN 1891 de type A enkitées ou installées sur les structures définies, voir note de calcul et marquage en annexe).</p> | <p>FOR</p> |

ZONE TERRASSE DE NIVEAU 2

- Accès en hauteur : voir tableau
- Hauteur de la zone : 14.5 mètres
- Zone(s) de danger objectif : voir tableau
- Zone(s) interdite(s) d'accès : néant
- Accès en hauteur aux zones d'évolution et autres amarrages de têtes avec le cas échéant les parties à équiper ou pré-équiper pour la sécurité des circulations en hauteur : voir tableau
- Nombre de formateur par séance : 1 formateur
- Nombre de stagiaires par formateur et sur cordes en même temps : 1 formateur pour 8 stagiaires dont 2 sur cordes
- Longueurs de cordes à utiliser et le matériel spécifique éventuel à prévoir : **30 mètres minimum** voir tableau pour le matériel
- Séances pédagogiques qu'il est possible de dispenser sur le site et les consignes particulières le cas échéant :



CQP CORDISTE :

- A1 Participer à l'installation des systèmes d'accès, de progression et de maintien sur cordes contribuant à l'ergonomie du poste de travail
- A2 Progresser en hauteur dans des situations simples à l'aide de cordes et/ou d'EPI contre les chutes de hauteur
- A1 Appliquer les mesures de prévention des risques du chantier
- A2 Utiliser les appareils (EPI et accessoires) d'usage courant dans la réalisation d'une opération de travail sur cordes
- A3 Aménager le poste de travail en corrélation avec les contraintes induites par la réalisation d'une tâche de travail définie
- A4 Communiquer avec les acteurs concernés par la tâche de travail
- A1 Appliquer une méthode de secours simple

CQP TECHNICIEN CORDISTE :

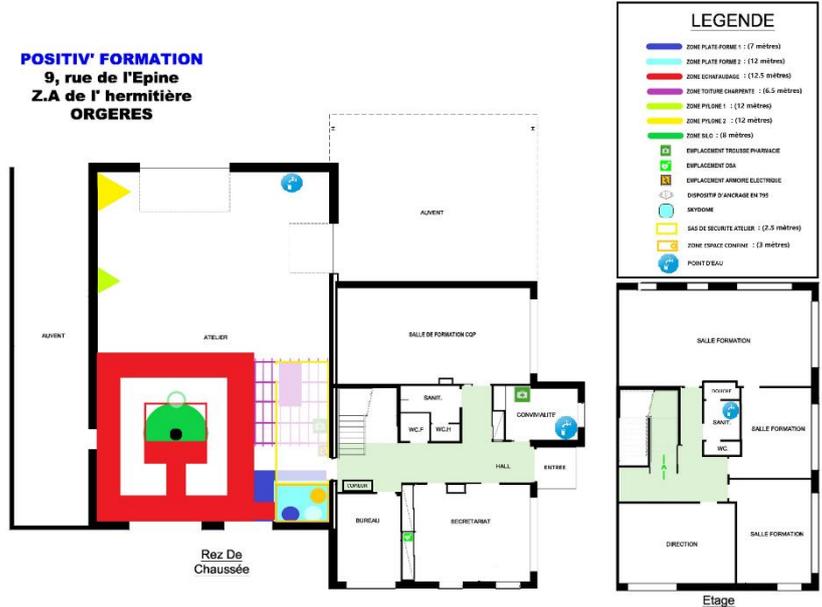
- A1 Installer et contrôler des systèmes d'accès, de progression et de maintien sur cordes intégrant l'ergonomie du poste de travail
- A2 Progresser en hauteur dans des situations complexes à l'aide de cordes et/ou d'EPI contre les chutes de hauteur
- A3 Utiliser et contrôler les appareils (EPI et accessoires) appropriés à la réalisation d'une tâche de travail
- A4 Contribuer à faire respecter les principes d'ergonomie propres au chantier et à la tâche à réaliser
- A1 Veiller à l'application des mesures de prévention des risques sur le chantier
- A2 Interagir avec les acteurs opérationnels du chantier
- A1 Appliquer une méthode de secours complexe

| Phases dangereuses en cours de formation | Risques | Mesures décidées | Qui fait ST/FOR |
|--|--|--|-----------------|
| Nombre de personnes sur la terrasse | Risque de surcharge | Terrasse 2 : 8 personnes | ST et FOR |
| Accès à la terrasse | Chute de hauteur Tirant d'air Pendulaire | Accès par échelle fixe du niveau 2 (voir accès ZONE PLATEFORME NIVEAU 1 et 2). Accès à la terrasse : Condamnation par un Skydôme, et accès par échelle sécurisée aux moyens d'antichute (corde EN 1891 de type A + un antichute mobile EN 353-2, longue EN 355, rappel automatique EN 360) selon la norme EN 363 installé sur un support d'amarrage bâtimentaire défini type HEA IPN ou sur des dispositifs d'ancrages EN 795 et des ancrs structurelles (voir note de calcul et marquage en annexe). | ST et FOR |

| | | | |
|--|---|--|------------------|
| <p>Poste de travail sur la terrasse</p> | <p>Chute de hauteur Tirant d'air Pendulaire</p> | <p>Skydômes sécurisés par grille antichute d'homme. Sécurisation sur la terrasse par protection collective périphérique. Possibilité d'utiliser les 4 potelets normés EN 795 type A (voir PV de réception en annexe) afin d'amarrer des postes de travail d'accès par cordes (cordes EN 1891 de type A + dispositifs de réglage des cordes EN 12841 A, B,C) pour intervention sur les 4 façades du bâtiment.</p> | <p>ST et FOR</p> |
| <p>Evolution en surplomb Dangers liés à la Co activité</p> | <p>Chute d'objet</p> | <p>Interdiction de travail en superposition. Planification et coordination des activités. Zonage de l'atelier en fonction des besoins. Tous les outils doivent être attachés sur votre harnais. Les zones d'évolution sont balisées (à l'aide de chaines, barrières ou rubalisees...) afin d'éviter qu'il y ait des personnes en dessous (création de zones d'exclusions). Le port du casque avec jugulaire est obligatoire dans l'atelier. La porte d'accès entre le hall et l'atelier est protégée par un sas d'entrée et une charpente bois permettant un accès sécurisé</p> | <p>ST et FOR</p> |
| <p>Secours à personne ou du formateur en hauteur</p> | <p>Difficulté à intervenir</p> | <p>Tous les formateurs sont SST et disposent des nacelles sur place en cas de besoin. Tous les formateurs aux travaux en hauteur sont formés à la prise en charge d'une personne ou du formateur en suspension, dans son antichute, ou dans un système de maintien ou de retenue selon la norme EN 363. Possibilité d'utiliser les PEMP, le matériel d'évacuation mis à disposition (Jag Rescue Système EN 567 et EN 12278, Jag Rescue Kit, évacuateur EN 341 et EN 1496 de type MILAN HUB, cordes EN 1891 de type A enkitées ou installées sur les structures définies, voir note de calcul et marquage en annexe).</p> | <p>FOR</p> |

ZONE ECHAFAUDAGE

- Accès en hauteur : voir tableau
- Hauteur de la zone : 12.5 mètres
- Zone(s) de danger objectif : voir tableau
- Zone(s) interdite(s) d'accès : néant
- Accès en hauteur aux zones d'évolution et autres amarrages de têtes avec le cas échéant les parties à équiper ou pré-équiper pour la sécurité des circulations en hauteur : voir tableau
- Nombre de formateur par séance: 1 formateur
- Nombre de stagiaires par formateur et sur cordes en même temps : 1 formateur pour 8 stagiaires dont 8 sur cordes



- Longueurs de cordes à utiliser et le matériel spécifique éventuel à prévoir : **de 20 à 50 mètres** voir tableau pour le matériel
- Séances pédagogiques qu'il est possible de dispenser sur le site et les consignes particulières le cas échéant :

CQP CORDISTE :

- A1 Participer à l'installation des systèmes d'accès, de progression et de maintien sur cordes contribuant à l'ergonomie du poste de travail
- A2 Progresser en hauteur dans des situations simples à l'aide de cordes et/ou d'EPI contre les chutes de hauteur
- A1 Appliquer les mesures de prévention des risques du chantier
- A2 Utiliser les appareils (EPI et accessoires) d'usage courant dans la réalisation d'une opération de travail sur cordes
- A3 Aménager le poste de travail en corrélation avec les contraintes induites par la réalisation d'une tâche de travail définie
- A4 Communiquer avec les acteurs concernés par la tâche de travail
- A1 Appliquer une méthode de secours simple

CQP TECHNICIEN CORDISTE :

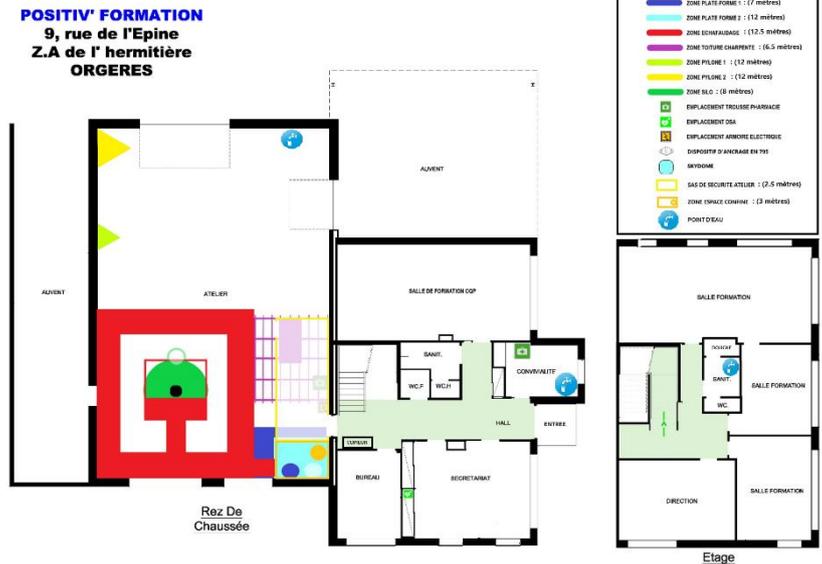
- A1 Installer et contrôler des systèmes d'accès, de progression et de maintien sur cordes intégrant l'ergonomie du poste de travail
- A2 Progresser en hauteur dans des situations complexes à l'aide de cordes et/ou d'EPI contre les chutes de hauteur
- A3 Utiliser et contrôler les appareils (EPI et accessoires) appropriés à la réalisation d'une tâche de travail
- A4 Contribuer à faire respecter les principes d'ergonomie propres au chantier et à la tâche à réaliser
- A1 Veiller à l'application des mesures de prévention des risques sur le chantier
- A2 Interagir avec les acteurs opérationnels du chantier
- A1 Appliquer une méthode de secours complexe

| Phases dangereuses en cours de formation | Risques | Mesures décidées | Qui fait ST/FOR |
|--|--|--|-----------------|
| Nombre de personnes sur l'échafaudage | Risque de surcharge | Voir charge d'exploitation fabricant classe 4 soit 300 daN par M ₂ | ST et FOR |
| Accès en tête de l'échafaudage aux protections collectives | Chute de hauteur Tirant d'air Pendulaire | Accès par échelle fixe du niveau 2 (voir accès ZONE PLATEFORME NIVEAU 1 et 2) ou par la structure de l'échafaudage sécurisé par antichute selon la norme EN 363 au moyen d'un support d'assurance flexible (corde EN 1891 de type A + un antichute mobile EN 353-2), un rappel automatique EN360, une longe avec absorbeur d'énergie EN355 ou accès par cordes (cordes EN 1891 de type A + dispositifs de réglage des cordes EN 12841 A, B,C) installés sur un support d'amarrage bâtementaire défini type HEA IPN ou directement sur l'échafaudage (voir note de calcul, notice et marquage en annexe). | ST et FOR |

| | | | |
|--|---|--|------------------|
| <p>Poste de travail sur l'échafaudage</p> | <p>Chute de hauteur Tirant d'air Pendulaire</p> | <p>La plateforme en tête de l'échafaudage est sécurisée par une protection collective. Sécurisation des postes de travail dans la structure de l'échafaudage aux moyens d'antichute (corde EN 1891 de type A + un antichute mobile EN 353-2, longe EN 355, rappel automatique EN 360 plus un système de maintien au travail selon la norme EN 363 installés sur un support d'amarrage bâtementaire défini type HEA IPN, ou sur l'échafaudage directement (voir note de calcul, notice du fabricant et marquage en annexe).</p> | <p>ST et FOR</p> |
| <p>Evolution en surplomb Dangers liés à la Co activité</p> | <p>Chute d'objet</p> | <p>Interdiction de travail en superposition. Planification et coordination des activités. Zonage de l'atelier en fonction des besoins. Tous les outils doivent être attachés sur votre harnais. Les zones d'évolution sont balisées (à l'aide de chaines, barrières ou rubalisees...) afin d'éviter qu'il y ait des personnes en dessous (création de zones d'exclusions). Le port du casque avec jugulaire est obligatoire dans l'atelier. La porte d'accès entre le hall et l'atelier est protégée par un sas d'entrée et une charpente bois permettant un accès sécurisé</p> | <p>ST et FOR</p> |
| <p>Secours à personne ou du formateur en hauteur</p> | <p>Difficulté à intervenir</p> | <p>Tous les formateurs sont SST et disposent des nacelles sur place en cas de besoin. Tous les formateurs aux travaux en hauteur sont formés à la prise en charge d'une personne ou du formateur en suspension, dans son antichute, ou dans un système de maintien ou de retenue selon la norme EN 363. Possibilité d'utiliser les PEMP, le matériel d'évacuation mis à disposition (Jag Rescue Système EN 567 et EN 12278, Jag Rescue Kit, évacuateur EN 341 et EN 1496 de type MILAN HUB, cordes EN 1891 de type A enkitées ou installées sur les structures définies, voir note de calcul et marquage en annexe).</p> | <p>FOR</p> |

ZONE TOITURE CHARPENTE

- Accès en hauteur : voir tableau
- Hauteur de la zone : 6.5 mètres
- Zone(s) de danger objectif : voir tableau
- Zone(s) interdite(s) d'accès : néant
- Accès en hauteur aux zones d'évolution et autres amarrages de têtes avec le cas échéant les parties à équiper ou pré-équiper pour la sécurité des circulations en hauteur : voir tableau
- Nombre de formateur par séance : 1 formateur
- Nombre de stagiaires par formateur et sur cordes en même temps : 1 formateur pour 8 stagiaires dont 2 sur cordes



- Longueurs de cordes à utiliser et le matériel spécifique éventuel à prévoir : **de 20 à 50 mètres** voir tableau pour le matériel
- Séances pédagogiques qu'il est possible de dispenser sur le site et les consignes particulières le cas échéant :

CQP CORDISTE :

- A1 Participer à l'installation des systèmes d'accès, de progression et de maintien sur cordes contribuant à l'ergonomie du poste de travail
- A2 Progresser en hauteur dans des situations simples à l'aide de cordes et/ou d'EPI contre les chutes de hauteur
- A1 Appliquer les mesures de prévention des risques du chantier
- A2 Utiliser les appareils (EPI et accessoires) d'usage courant dans la réalisation d'une opération de travail sur cordes
- A3 Aménager le poste de travail en corrélation avec les contraintes induites par la réalisation d'une tâche de travail définie
- A4 Communiquer avec les acteurs concernés par la tâche de travail
- A1 Appliquer une méthode de secours simple

CQP TECHNICIEN CORDISTE :

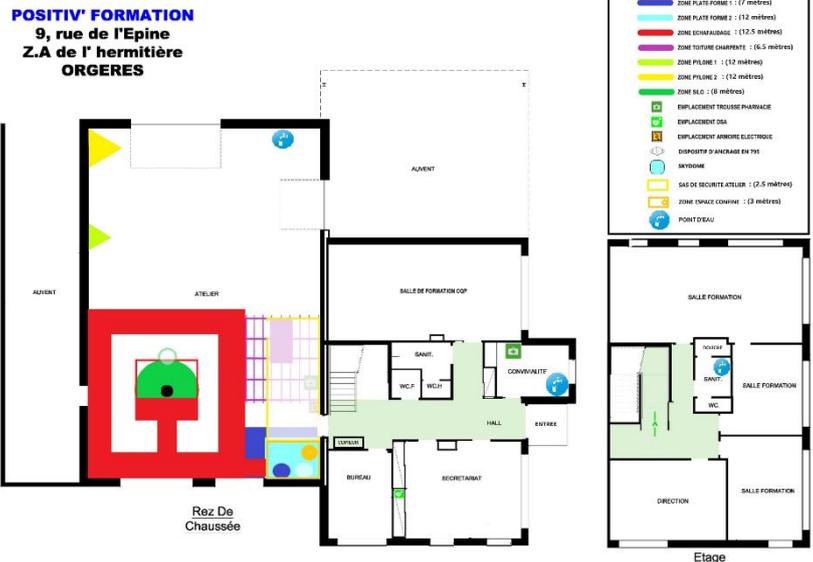
- A1 Installer et contrôler des systèmes d'accès, de progression et de maintien sur cordes intégrant l'ergonomie du poste de travail
- A2 Progresser en hauteur dans des situations complexes à l'aide de cordes et/ou d'EPI contre les chutes de hauteur
- A3 Utiliser et contrôler les appareils (EPI et accessoires) appropriés à la réalisation d'une tâche de travail
- A4 Contribuer à faire respecter les principes d'ergonomie propres au chantier et à la tâche à réaliser
- A1 Veiller à l'application des mesures de prévention des risques sur le chantier
- A2 Interagir avec les acteurs opérationnels du chantier
- A1 Appliquer une méthode de secours complexe

| Phases dangereuses en cours de formation | Risques | Mesures décidées | Qui fait ST/FOR |
|--|--|--|-----------------|
| Nombre de personnes sur la toiture | Risque de surcharge | 2 personnes | ST et FOR |
| Accès à la toiture | Chute de hauteur Tirant d'air Pendulaire | Accès par échelle un plan, deux plans amarrée en tête, calé en pieds, sécurisé aux moyens d'antichute (corde EN 1891 de type A + un antichute mobile EN 353-2, longe EN 355, rappel automatique EN 360) selon la norme EN 363 installés sur un support d'amarrage bâtementaire défini type HEA IPN, (voir note de calcul et marquage en annexe). | ST et FOR |

| | | | |
|--|---|--|------------------|
| <p>Poste de travail sur la toiture</p> | <p>Chute de hauteur Tirant d'air Pendulaire</p> | <p>Sécurisation du poste de travail aux moyens d'antichute (corde EN 1891 de type A + un antichute mobile EN 353-2, longe EN 355, rappel automatique EN 360) plus un système de maintien au travail ou un système de retenu selon la norme EN 363 installés sur un support d'amarrage bâtementaire défini type HEA IPN, (voir note de calcul et marquage en annexe).</p> | <p>ST et FOR</p> |
| <p>Évolution en surplomb Dangers liés à la Co activité</p> | <p>Chute d'objet</p> | <p>Interdiction de travail en superposition. Planification et coordination des activités. Zonage de l'atelier en fonction des besoins. Tous les outils doivent être attachés sur votre harnais. Les zones d'évolution sont balisées (à l'aide de chaines, barrières ou rubalises...) afin d'éviter qu'il y ait des personnes en dessous (création de zones d'exclusions). Le port du casque avec jugulaire est obligatoire dans l'atelier. La porte d'accès entre le hall et l'atelier est protégée par un sas d'entrée et une charpente bois permettant un accès sécurisé</p> | <p>ST et FOR</p> |
| <p>Secours à personne ou du formateur en hauteur</p> | <p>Difficulté à intervenir</p> | <p>Tous les formateurs sont SST et disposent des nacelles sur place en cas de besoin. Tous les formateurs aux travaux en hauteur sont formés à la prise en charge d'une personne ou du formateur en suspension, dans son antichute, ou dans un système de maintien ou de retenue selon la norme EN 363. Possibilité d'utiliser les PEMP, le matériel d'évacuation mis à disposition (Jag Rescue Système EN 567 et EN 12278, Jag Rescue Kit, évacuateur EN 341 et EN 1496 de type MILAN HUB, cordes EN 1891 de type A enkitées ou installées sur les structures définies, voir note de calcul et marquage en annexe).</p> | <p>FOR</p> |

ZONE PYLONE 1

- Accès en hauteur : voir tableau
- Hauteur de la zone : 12 mètres
- Zone(s) de danger objectif : voir tableau
- Zone(s) interdite(s) d'accès : néant
- Accès en hauteur aux zones d'évolution et autres amarrages de têtes avec le cas échéant les parties à équiper ou pré-équiper pour la sécurité des circulations en hauteur : voir tableau
- Nombre de formateur par séance : 1 formateur
- Nombre de stagiaires par formateur et sur cordes en même temps : 1 formateur pour 8 stagiaires dont 2 sur cordes
- Longueurs de cordes à utiliser et le matériel spécifique éventuel à prévoir : **de 20 à 50 mètres** voir tableau pour le matériel
- Séances pédagogiques qu'il est possible de dispenser sur le site et les consignes particulières le cas échéant :



CQP CORDISTE :

- A1 Participer à l'installation des systèmes d'accès, de progression et de maintien sur cordes contribuant à l'ergonomie du poste de travail
- A2 Progresser en hauteur dans des situations simples à l'aide de cordes et/ou d'EPI contre les chutes de hauteur
- A1 Appliquer les mesures de prévention des risques du chantier
- A2 Utiliser les appareils (EPI et accessoires) d'usage courant dans la réalisation d'une opération de travail sur cordes
- A3 Aménager le poste de travail en corrélation avec les contraintes induites par la réalisation d'une tâche de travail définie
- A4 Communiquer avec les acteurs concernés par la tâche de travail
- A1 Appliquer une méthode de secours simple

CQP TECHNICIEN CORDISTE :

- A1 Installer et contrôler des systèmes d'accès, de progression et de maintien sur cordes intégrant l'ergonomie du poste de travail
- A2 Progresser en hauteur dans des situations complexes à l'aide de cordes et/ou d'EPI contre les chutes de hauteur
- A3 Utiliser et contrôler les appareils (EPI et accessoires) appropriés à la réalisation d'une tâche de travail
- A4 Contribuer à faire respecter les principes d'ergonomie propres au chantier et à la tâche à réaliser
- A1 Veiller à l'application des mesures de prévention des risques sur le chantier
- A2 Interagir avec les acteurs opérationnels du chantier
- A1 Appliquer une méthode de secours complexe

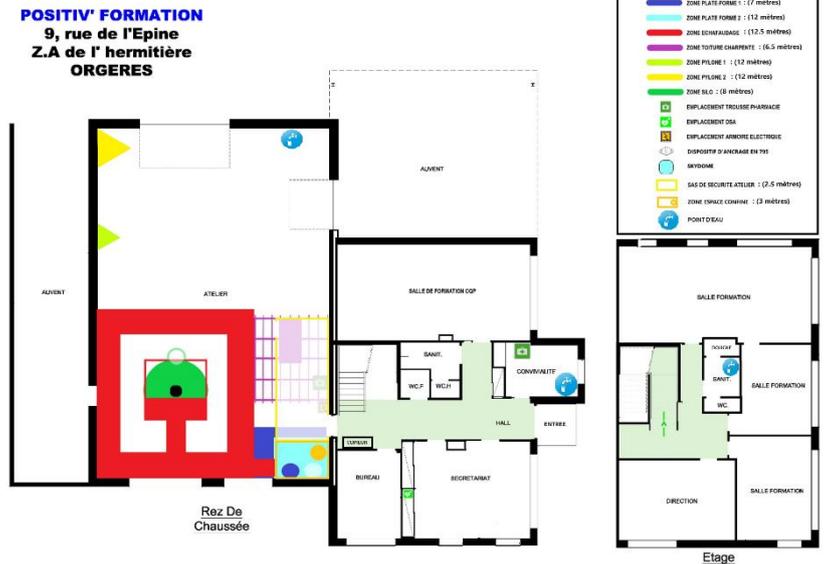
| Phases dangereuses en cours de formation | Risques | Mesures décidées | Qui fait ST/FOR |
|--|--|---|-----------------|
| Nombre de personnes sur le pylône | Risque de surcharge | 2 personnes | ST et FOR |
| Accès au pylône | Chute de hauteur Tirant d'air Pendulaire | Accès par échelle fixe pylône, sécurisé par antichute selon la norme EN 363 au moyen du support d'assurage rigide de type SOLL EN 353-1, au moyen d'un support d'assurage rigide de type SOLL câble D8, au moyen d'un support d'assurage flexible (corde EN 1891 de type A + un antichute mobile EN 353-2), un rappel automatique EN360, ou une longe avec absorbeur d'énergie EN355 installés sur un support d'amarrage bâtimentaire défini type HEA IPN ou directement sur le pylône (voir note de calcul et marquage en annexe). | ST et FOR |

| | | | |
|--|---|--|------------------|
| <p>Poste de travail sur le pylône</p> | <p>Chute de hauteur Tirant d'air Pendulaire</p> | <p>Sécurisation du poste de travail aux moyens d'antichute (corde EN 1891 de type A + un antichute mobile EN 353-2, longe EN 355, rappel automatique EN 360, support d'assurage rigide de type SOLL EN 353-1, au moyen d'un support d'assurage rigide de type SOLL câble D8), plus un système de maintien au travail EN358 ou EN 354 selon la norme EN 363 installés sur un support d'amarrage bâtementaire défini type HEA IPN, ou sur le pylône directement (voir note de calcul et marquage en annexe).</p> | <p>ST et FOR</p> |
| <p>Évolution en surplomb Dangers liés à la Co activité</p> | <p>Chute d'objet</p> | <p>Interdiction de travail en superposition. Planification et coordination des activités. Zonage de l'atelier en fonction des besoins. Tous les outils doivent être attachés sur votre harnais. Les zones d'évolution sont balisées (à l'aide de chaines, barrières ou rubalises...) afin d'éviter qu'il y ait des personnes en dessous (création de zones d'exclusions). Le port du casque avec jugulaire est obligatoire dans l'atelier. La porte d'accès entre le hall et l'atelier est protégée par un sas d'entrée et une charpente bois permettant un accès sécurisé</p> | <p>ST et FOR</p> |
| <p>Secours à personne ou du formateur en hauteur</p> | <p>Difficulté à intervenir</p> | <p>Tous les formateurs sont SST et disposent des nacelles sur place en cas de besoin. Tous les formateurs aux travaux en hauteur sont formés à la prise en charge d'une personne ou du formateur en suspension, dans son antichute, ou dans un système de maintien ou de retenue selon la norme EN 363. Possibilité d'utiliser les PEMP, le matériel d'évacuation mis à disposition (Jag Rescue Système EN 567 et EN 12278, Jag Rescue Kit, évacuateur EN 341 et EN 1496 de type MILAN HUB, cordes EN 1891 de type A enkitées ou installées sur les structures définies, voir note de calcul et marquage en annexe).</p> | <p>FOR</p> |

| | | | |
|--|---|--|------------------|
| <p>Poste de travail sur le pylône</p> | <p>Chute de hauteur Tirant d'air Pendulaire</p> | <p>Sécurisation du poste de travail aux moyens d'antichute (corde EN 1891 de type A + un antichute mobile EN 353-2, longe EN 355, rappel automatique EN 360, support d'assurage rigide de type SOLL EN 353-1, au moyen d'un support d'assurage rigide de type SOLL câble D8), plus un système de maintien au travail EN358 ou EN 354 selon la norme EN 363 installés sur un support d'amarrage bâtementaire défini type HEA IPN, ou sur le pylône directement (voir note de calcul et marquage en annexe).</p> | <p>ST et FOR</p> |
| <p>Évolution en surplomb Dangers liés à la Co activité</p> | <p>Chute d'objet</p> | <p>Interdiction de travail en superposition. Planification et coordination des activités. Zonage de l'atelier en fonction des besoins. Tous les outils doivent être attachés sur votre harnais. Les zones d'évolution sont balisées (à l'aide de chaines, barrières ou rubalises...) afin d'éviter qu'il y ait des personnes en dessous (création de zones d'exclusions). Le port du casque avec jugulaire est obligatoire dans l'atelier. La porte d'accès entre le hall et l'atelier est protégée par un sas d'entrée et une charpente bois permettant un accès sécurisé</p> | <p>ST et FOR</p> |
| <p>Secours à personne ou du formateur en hauteur</p> | <p>Difficulté à intervenir</p> | <p>Tous les formateurs sont SST et disposent des nacelles sur place en cas de besoin. Tous les formateurs aux travaux en hauteur sont formés à la prise en charge d'une personne ou du formateur en suspension, dans son antichute, ou dans un système de maintien ou de retenue selon la norme EN 363. Possibilité d'utiliser les PEMP, le matériel d'évacuation mis à disposition (Jag Rescue Système EN 567 et EN 12278, Jag Rescue Kit, évacuateur EN 341 et EN 1496 de type MILAN HUB, cordes EN 1891 de type A enkitées ou installées sur les structures définies, voir note de calcul et marquage en annexe).</p> | <p>FOR</p> |

ZONE SILO

- Accès en hauteur : voir tableau
- Hauteur de la zone : 8 mètres
- Zone(s) de danger objectif : voir tableau
- Zone(s) interdite(s) d'accès : néant
- Accès en hauteur aux zones d'évolution et autres amarrages de têtes avec le cas échéant les parties à équiper ou pré-équiper pour la sécurité des circulations en hauteur : voir tableau
- Nombre de formateur par séance : 1 formateur
- Nombre de stagiaires par formateur et sur cordes en même temps : 1 formateur pour 8 stagiaires dont 2 sur cordes



- Longueurs de cordes à utiliser et le matériel spécifique éventuel à prévoir : **de 20 à 50 mètres** voir tableau pour le matériel
- Séances pédagogiques qu'il est possible de dispenser sur le site et les consignes particulières le cas échéant :

CQP CORDISTE :

- A1 Participer à l'installation des systèmes d'accès, de progression et de maintien sur cordes contribuant à l'ergonomie du poste de travail
- A2 Progresser en hauteur dans des situations simples à l'aide de cordes et/ou d'EPI contre les chutes de hauteur
- A1 Appliquer les mesures de prévention des risques du chantier
- A2 Utiliser les appareils (EPI et accessoires) d'usage courant dans la réalisation d'une opération de travail sur cordes
- A3 Aménager le poste de travail en corrélation avec les contraintes induites par la réalisation d'une tâche de travail définie
- A4 Communiquer avec les acteurs concernés par la tâche de travail
- A1 Appliquer une méthode de secours simple

CQP TECHNICIEN CORDISTE :

- A1 Installer et contrôler des systèmes d'accès, de progression et de maintien sur cordes intégrant l'ergonomie du poste de travail
- A2 Progresser en hauteur dans des situations complexes à l'aide de cordes et/ou d'EPI contre les chutes de hauteur
- A3 Utiliser et contrôler les appareils (EPI et accessoires) appropriés à la réalisation d'une tâche de travail
- A4 Contribuer à faire respecter les principes d'ergonomie propres au chantier et à la tâche à réaliser
- A1 Veiller à l'application des mesures de prévention des risques sur le chantier
- A2 Interagir avec les acteurs opérationnels du chantier
- A1 Appliquer une méthode de secours complexe

| Phases dangereuses en cours de formation | Risques | Mesures décidées | Qui fait ST/FOR |
|--|--|--|-----------------|
| Nombre de personnes | Risque lié à la remonté, à la descente et au secours en espace confiné | 2 stagiaires plus un formateur | ST et FOR |
| Accès au-dessus du silo | Chute de hauteur Tirant d'air Pendulaire | Accès par échelle fixe du niveau 2 (voir accès ZONE PLATEFORME NIVEAU 1 et 2), par la structure de l'échafaudage ou l'échelle à crinoline sécurisé par antichute selon la norme EN 363 au moyen d'un support d'assurage flexible (corde EN 1891 de type A + un antichute mobile EN 353-2), un rappel automatique EN360, ou une longe avec absorbeur d'énergie EN355 installés sur un support | ST et FOR |

| | | | |
|---|---|---|------------------|
| <p>Travaux en espace confiné</p> | <p>Risques liés à l'atmosphère -insuffisance d'oxygène -intoxication -incendie et explosion</p> | <p>d'amarrage bâtementaire défini type HEA IPN ou directement sur l'échafaudage (voir note de calcul, notice et marquage en annexe).</p> <p>Le silo étant un silo de formation vide (sans matières) les risques d'intoxication, d'incendie et d'explosion sont nuls en revanche le risque d'insuffisance d'oxygène est présent ; Par conséquent avant l'intervention une ventilation naturelle doit être effectuée en ouvrant l'exutoire en partie basse (trappe dans le bas du silo) 1 heure avant l'intervention.</p> | <p>ST et FOR</p> |
| <p>Installation poste de travail dans le silo accès par cordes avec ou sans exutoire en partie basse</p> | <p>Chute de hauteur Tirant d'air Pendulaire</p> | <p>Système d'accès par cordes selon la norme EN 363 (une corde de sécurité EN 1891 de type A + un antichute mobile EN 12841 A, plus une corde de travail EN 1891 de type A, plus un dispositif de réglage des cordes EN 12841 de type B et C), installés sur un support d'amarrage bâtementaire défini type HEA IPN, échafaudages,(voir note de calcul, notice échafaudage et marquage en annexe). Possibilité d'évacuation par exutoire partie basse.</p> | <p>ST et FOR</p> |
| <p>Installation poste de travail dans le silo accès par tripode et treuille avec ou sans exutoire en partie basse</p> | <p>Chute de hauteur Tirant d'air Pendulaire</p> | <p>Sécurisation sur la plate-forme à côté du silo par protection collective. Sur le toit du silo les personnes doivent se sécuriser aux moyens d'antichute (corde EN 1891 de type A + un antichute mobile EN 353-2, longe EN 355, rappel automatique EN 360) selon la norme EN 363.</p> <p>La descente et la remontée de l'opérateur s'effectuent au moyen d'un tripode EN 795 classe B, d'un treuil normé EN 1496 classe B sécurisé par antichute selon la norme EN 363 au moyen d'un support d'assurage flexible (corde EN 1891 de type A + un antichute mobile EN 353-2), un rappel automatique EN360, installés sur le dispositif d'ancrage EN 795 classe B (tripode).</p> <p>Le tripode est fixé au moyen de sangles à cliquets. Possibilité d'évacuation par exutoire partie basse.</p> | <p>ST et FOR</p> |
| <p>Évolution en surplomb Dangers liés à la Co activité</p> | <p>Chute d'objet</p> | <p>Interdiction de travail en superposition. Planification et coordination des activités. Zonage de l'atelier en fonction des besoins. Tous les outils doivent être attachés sur votre harnais. Les zones d'évolution sont balisées (à l'aide de chaines, barrières ou rubalisees...) afin d'éviter qu'il y ait des personnes en dessous (création de zones d'exclusions). Le port du casque avec jugulaire est obligatoire dans l'atelier. La porte d'accès entre le hall et l'atelier est protégée par un sas d'entrée et une charpente bois permettant un accès sécurisé</p> | <p>ST et FOR</p> |
| <p>Secours à personne ou du formateur dans la zone silo</p> | <p>Difficulté à intervenir</p> | <p>Tous les formateurs sont SST et disposent des nacelles sur place en cas de besoin.</p> <p>Tous les formateurs aux travaux en hauteur sont formés à la prise en charge d'une personne ou du formateur en suspension, dans son antichute, ou dans un système de maintien ou de retenue selon la norme EN 363.</p> <p>Possibilité d'utiliser le matériel d'évacuation mis à disposition : treuil normé EN 1496 classe B sécurisé par antichute selon la norme EN 363 au moyen d'un support d'assurage flexible (corde EN 1891 de type A + un antichute mobile EN 353-2), un rappel automatique EN360, installé sur le dispositif d'ancrage EN 795 classe B (tripode) (Jag Rescue Système EN 567 et EN 12278, Jag Rescue Kit, évacuateur EN 341 et EN 1496 de type MILAN HUB, cordes EN 1891 de type A enkitées ou installées sur les structures définies type HEA IPN, échafaudages, voir note de calcul et marquage en annexe).</p> <p>Possibilité d'évacuation par exutoire partie basse.</p> | <p>ST et FOR</p> |

- Mesures de gestion des déchets et de respect de l'environnement

La gestion des déchets dans un organisme de formation est un aspect essentiel de la responsabilité environnementale. En effet, les organismes de formation produisent souvent une quantité importante de déchets, tels que des papiers, des emballages, des fournitures de bureau et parfois même des équipements électroniques obsolètes.

Pour assurer une gestion efficace des déchets, Positiv' Formation a mis en place des mesures de réduction, de réutilisation et de recyclage. Tout d'abord, il est primordial de sensibiliser le personnel et les apprenants à l'importance de la réduction des déchets. Cela peut se faire en encourageant l'utilisation de supports numériques plutôt que de documents imprimés, en favorisant l'utilisation de gourdes réutilisables au lieu de bouteilles en plastique, et en mettant en place des politiques de réutilisation des fournitures de bureau.

En ce qui concerne le recyclage, Positiv' Formation a mis en place des systèmes de collecte sélective des déchets. Des bacs de recyclage clairement identifiés sont mis à disposition dans les locaux de l'organisme de formation. Il est également important de collaborer avec des entreprises de recyclage locales pour s'assurer que les déchets recyclables sont correctement traités.

Enfin, pour les équipements électroniques obsolètes, Positiv' Formation les fait recycler de manière appropriée. Un partenariat avec une entreprise spécialisée dans le recyclage des équipements électroniques a été mise en place, elle récupère et recycle ces appareils de manière écologique.

IL EST RAPPELÉ QU'EN PLUS DES DISPOSITIONS PARTICULIERES, CI-DESSUS, LES STAGIAIRES SE CONFORMERONT:

- 1° / aux consignes particulières
- 2° / au règlement intérieur applicable dans l'établissement
- 3° / aux documents joints au manuel santé sécurité environnement

ASSURANCE

L'entreprise s'engage à justifier d'une assurance couvrant les dommages corporels et matériels d'accidents ou d'incendie qu'elle pourrait occasionner du fait de l'exercice de sa profession.

Fait en double exemplaire à

le

POUR L'ENTREPRISE

Nom, prénom et visa :



Remontée d'Informations SSE

- Presqu'accident (incident / évènement réalisé, mais sans impact SSE)
- Situation Dangereuse (impact SSE potentiel, mais pas réalisé)
- Bonne idée d'amélioration SSE

| | |
|--|---|
| NOM et Prénom : | |
| Coordonnées : | |
| Fonction (Président de jury, évaluateur, etc.) : | |
| Localisation : | |
| Classement gravité potentielle (entourez la réponse) : | <p>1- Impact faible</p> <p>2- Avec conséquences potentielles réversibles</p> <p>3- Avec conséquences potentielles irréversibles</p> |
| Compte-rendu des FAITS (précisé si photos et/ou dessins en annexe) : | |
| Matériels ? : | |
| Matériaux ? (produits) : | |
| Milieu ? (environnement de travail) : | |
| Main d'œuvre ? (comportement, facteur humain) : | |
| Méthode ? (organisation) : | |
| Actions Immédiates : | |